N° 64 — LE NUMERO 8 FRANCS

SAMEDI 15 MAI 1948

« Les civilisations antiques furent grandes et continuent de donner une grande leçon **parce que paysannes.** »

Henri POURRAT

De « L'Agriculteur du Sud-Est »

la TUNISIE AGRICOLE

Organe Hebdomadaire de l'Union de Tunisie de la Confédération Générale de l'Agriculture

Paraît le Samedi — Rédaction, Administration: 72 Av. Jules Ferry, TUNIS — Tél: 76-45 — Abonnement 400 frs. par an

Versements : C.C.P. « FEDERATION DES COOPERATIVES AGRICOLES DE TUNISIE » Tunis RP 10306

« Prétendre enrichir la Cité du produit des amendes et des confiscations, c'est lui préparer l'indigence : car si la propriété et l'accumulation dues à l'épargne deviennent une cause d'alarme, qui voudra s'exposer au péril ? »

HYPERIDE (322 avant J. C.)

(Des « Informations Industrielles et Commerciales »)

NOTRE EDITORIAL

Encore le blé !!

L'ECONOMISTE distingué, le financier de grande classe qui chaque lundi donne à Radio-Tunis une chronique économique et financière a daigné se pencher le 3 Mai sur le prix du blé tunisien.

Beaucoup de nos lecteurs l'ont entendu comme nous, et ont pu, comme nous, apprécier la leçon d'économie rurale qui en toute objectivité (?) nous fut donnée.

Mais hélas, nous ne sommes que des praticiens, et ce ne sont pas les théories dogmatiques des « assembleurs de nuées » qui peuvent nous convaincre que le blé à 1.400 francs nous a plongé dans une douce opulence.

Chaque mot serait à reprendre, car chaque mot contenait sa parcelle d'erreur et de fiel.

Tout d'abord c'est la colonie agricole française qui est accusée (le mot ne doit pas dépasser la pensée du chroniqueur) de vouloir faire abroger le décret du 25-7-47.

Or, pour nous, qui nous soucions peu de connaître les pensées politiques ou philosophiques de tous les paysans de ce pays, attachés à la même glèbe, soumis aux mêmes caprices climatiques... et administratifs, si les colons français mènent ce bon combat, ils ne le mènent pas seuls.

La composition de la délégation qui en Août 1947 s'est embarquée pour Paris afin de protester contre le décret du 25-7-47 montrait bien que c'était toute l'agriculture de Tunisie qui portestait, et non pas seulement un de ses groupes ethniques. Rappelons que cette délégation comprenait : MM. Vacherot et Michel président et vice-président de l'U.T.-C.G.A. M. Tahar ben Ammar, président de la Chambre d'Agriculture Tunisienne, M. Delord, vice-président de la Chambre d'Agriculture Française.

Car, M. l'économiste distingué, ce n'est pas depuis quelques jours, comme vous voudriez le faire croire à vos auditeurs, ce n'est pas à l'occasion de la session du Grand Conseil, que l'agriculture de Tunisie lutte contre le décret du 25-7-47; c'est exactement depuis le 25-7-47 et depuis nous n'avons pas cessé de lutter. L'on peut se demander si vous étiez en Tunisie à cette époque ou alors nos lamentations n'ont pas dû pendant ces longs mois, traverser les murs de votre bureau, et ce n'est qu'avec les premiers rayons de soleil, qu'entr'ouvrant vos fenêtres, vous vous êtes aperçu que les agriculteurs n'étaient pas contents.

Et voyez-vous, ces agriculteurs, qui ne comprennent rien aux questions économiques, se permettent de se soucier du prix du blé de la récolte 1948 en Avril, alors que « l'ouverture de la campagne des céréales est légalement fixée au 1er Juin ». C'est bien cela, n'est-ce pas, qui a été prononcé à la radio ?

Qu'est-ce que cela veut bien dire ?

S'occuper du prix du blé avant le 1er Juin est-ce une action illégale ? alors il faut poursuivre les coupables devant les tribunaux; et les agriculteurs s'y trouveront en bonne compagnie, avec à leur tête notre Ministre de l'Agriculture entouré de tous les membres du Comité consultatif de la STOMIC, car eux non plus n'ont pas attendu la date du 1er Juin, ouverture « légale » (?) de la campagne des céréales.

Puis le chroniqueur note en passant que l'agriculture de Tunisie, grâce à des péréquations avantageuses, a payé le matériel étranger moins cher que l'agriculture métropolitaine et que les ouvriers agricoles sont payés moins cher dans la Régence, et ne bénéficient pas des allocations familiales.

Et d'en conclure qu'il ne faut pas rétablir le décret du 3 février 1937, qui fixe le prix du blé tunisien à parité avec celui de l'Algérie.

Lisez-bien « Algérie ». C'est le texte du décret et notre économiste l'a lui-même répété à la radio.

Alors, pourquoi comparer les prix de revient en Tunisie avec ceux de la Métropole ? Il fallait les comparer avec ceux de l'Algérie. Mais à ce moment là, toute l'argumentation dite « économique » tombait.

Quoi qu'il en soit, suivons la comparaison faite par « erreur ». Il ne faut pas s'arrêter à quelques éléments du prix de revient, il faut les étudier tous, dans leur détail et dans leur ensemble.

Il faut étudier les conditions agricoles des deux pays; dans la Métropole chaque année la terre donne une récolte; en Tunisie une année sur deux — dans la Métropole la traction animale permet de faire une excellente culture; en Tunisie, la traction mécanique permet seule d'obtenir des rendements suffisants, traction mécanique qui fait défaut depuis 1940, et que seule l'industrie étrangère peut fournir.

Que l'on compare aussi non pas le salaire de chaque individu, mais les salaires totaux, pour obtenir une quantité de blé identique.

Et enfin lorsque le chroniqueur annonce que l'absence du statut du fermage en Tunisie favorise l'agriculteur, alors nous nous permettons de lui conseiller d'aller à l'école. Celle du soir suffira. En matière de contre-vérité, on fait rarement mieux.

Et tout ceci au nom des seuls principes logiques, économiques, financiers et sociaux ? Allons donc !

Et lorsque notre chroniqueur laisse entendre qu'il y a d'autres préoccupations, il énonce la seule chose juste de son exposé, car il sait là ce dont il parle, et l'on est en droit de penser que ce sont les dites préoccupations qui le guident.

D'ailleurs c'est sans étonnement que nous avons trouvé dans « Le Petit Matin » du 8 Mai seul quotidien de Tunis qui soutient une politique anti-agricole condamnée par tous, un très long éditorial sur le même sujet, avec les mêmes arguments, avec une unité de doctrine qui peut laisser supposer que chroniqueur et éditorialiste sont deux très bons amis et qu'ils ont une connaissance des dossiers gouvernementaux à laquelle le vulgum pecus ne peut prétendre.

Mais enfin, les auteurs du décret beylical du 3-2-37 étaient-ils des fous lorsqu'ils ont entériné un état de fait ?

Quelle différence nouvelle y-a-t-il entre l'Algérie et la Tunisie ?

Toute cette querelle au nom de l'économie ? Au nom de la science financière ? Au nom du « social » ? Si l'on voulait se promener dans nos campagnes, en toute bonne foi, on pourrait voir que nos ouvriers sont dans un état physique et moral que leur envient (avec raison) leurs camarades des villes; on pourrait constater l'amélioration de l'habitat rural; on pourrait voir et apprendre beaucoup de choses. Mais on ne veut rien voir, rien entendre, et, au nom des principes économiques, il faut détruire l'agriculture.

Au nom de la logique ? Est-il logique que le consommateur paye le pain plus cher lorsqu'il est fait avec du blé étranger que lorsqu'il est fait avec du blé tunisien ?

Alors ignorance ? Il y a un an, peut-être. Quand on se prétend grand maître ès sciences économiques, on doit se tenir au courant des faits et des choses. Manœuvres ? Nous sommes sur la voie. Tout d'abord, on pose comme principe que seule « la colonie agricole française » proteste contre le décret beylical du 25-7-47 — Division de l'agriculture — Ensuite cette même colonie est accusée de créer des difficultés au Gouvernement tunisien au moment de l'ouverture du Grand Conseil, ce qui n'est vraiment pas effectueux. Et puis, grande théorie sur le Résident Général, le Chef, auquel la colonie française doit obéissance, et là nous entrons de plein pied dans la politique; et c'est ainsi que l'éditorialiste du « Petit Matin » donne raison au chroniqueur « économiste et financier » de Radio-Tunis.

A partir de là, la discussion n'est plus de notre ressort.

Mais une telle politique, qu'elle soit économique ou non, mène le pays entier à la catastrophe. Et pour reprendre une expression de notre ami Lamour, devant son assiette vide, notre PETIT chevalier fiscal de la règle à calcul continuera par les ondes et par la plume, à démontrer qu'il avait raison au nom de l'économie. A moins qu'entre temps, les nos agriculteurs qu'ils tentent, par ignorance ou par manœuvre de tromper et d'ameuter contre nous, mais qui seront éclairés par nous, ne le balaient eux mêmes avant qu'il achève son œuvre de destruction.

T. A.

N. B. — La question s'était posée de savoir si la partie de cet article qui répond à une chronique radio, ne pouvait pas faire l'objet de notre prochaine causerie radio. En soi, selon les règles du droit de réponse et de la réparation du préjudice causé, cela pourrait se faire. Cependant l'U.T.-C.G.A., dans sa lutte pour la défense du prix du blé, s'est toujours et volontairement abstenue d'attaquer à un poste radio gouvernemental, le décret beylical du 25-7-47. C'est une question de courtoisie. Nous aurions aimé être payés de retour.

Où sont les Carburants ?

Les labours de nos campagnes versaient: des champs de fleurs s'épanouissent en tapis clairs de liseron, en coquelicots rutilants, dans le jaune d'or des marguerites, ponctués de hauts et fiers chardons.

C'est une joie des yeux certes de voir sur les longues ondulations le chatoiement des couleurs gaies et la tranisie peut s'émerveiller à juste titre.

Mais c'est la tristesse du bon ouvrier de voir son effort trompé et annihilé faute du carburant nécessaire.

Pour le producteur, c'est la certitude de produire moins, de salir pour de longues années ses terres, de laisser croître et foisonner le chiendent qui annulera la récolte partout où il sera installé. C'est aussi pour des terres qui n'ont pas pu être labourées à la faveur de l'humidité des derniers orages, la certitude de durcir et de rester en jachère morte sous la sécheresse des feux jusqu'aux orages d'automne, à un mois des semailles.

D'ores et déjà, ces gerbes sur la récolte 48 sont assurées; d'ores et déjà, si même on recevait .. quoique avec retard .. les mêmes quantités de carburants qu'on eut permises un meilleur ravitaillement, les travaux ainsi faits à contretemps ne compenseraient plus ceux qu'il fallait faire en une époque plus propice.

Car, l'agriculture est ainsi faite qu'un décalage dans ces attributions n'entraîne pas seulement un décalage de sa production comme il en serait dans l'industrie qui sent ensuite rattraper le temps perdu par un surcroit d'activité; elle amène une perte de production : Les saisons s'écoulent au même rythme: à l'heure dite, il faudra semer; on aura bien ou mal ou peu semé et, indubitablement, on récoltera bien ou mal ou peu : l'année sera pauvre en fonction des retards.

Bien récolter sur du bon travail n'est déjà pas si sûr (nous l'avons malheureusement vu toutes ces dernières années); par contre, mal récolter sur du mauvais travail est une certitude; et sur un travail à demi fait mal récolter est plus pénible que récolter à demi.

La nature a ainsi toutes sortes de mauvaises habitudes vis-à-vis de ceux qui travaillent sous son empire : elle frappe presque autant le médiocre et le mauvais travail. Pas de proportion assurée entre la diminution du carburants et celle des récoltes. Un quart de manque en moins, et c'est probablement une demi-récolte en moins; la moitié du carburant en moins et ce sera, il faut le craindre, presque toute la récolte perdue.

Autre exigence, autre mauvaise habitude d'une nature qui comptabilise chaque effort et sanctionne lourdement chaque lacune; ces travaux ne s'accommodent ni des variations brusques, ni des retards dans des distributions; ils ne s'accommodent pas du trait de plume à l'encre rouge qui supprimera une attribution ou la reportera à plus tard. Toutes les occasions sont bonnes à Dame Nature pour nous « apprendre » notre métier; elle ne voudra pas savoir si c'est l'homme de bureau ou l'homme des champs qui aura ignoré ses exigences. Elle passera immédiatement au débit de son grand livre des productions les négligences, les inexpacités et les insuffisances.

L'homme de bureau ne saura probablement rien sinon par quelques statistiques, mais l'homme des champs, lui, sait à l'avance qu'il perd une ou plusieurs marches dans la bataille du blé ou celle des fruits. Et le pays en souffrira; et bien des hommes, des champs ou des villes, craindront de connaître à nouveau la faim.

Depuis des mois, nous manquons de carburants; les attributions faites dans les régions où l'on pouvait travailler avec quelques assurances de réussite ont été très pauvres, tout à fait insuffisantes. Le matériel qu'à grandes difficultés l'agriculteur a rassemblé et remis en état reste inutilisé. Cette impuissance devant le travail à accomplir est sans doute le mal le plus grave dont peut souffrir le terrien attaché à son sol.

L'énorme mise de fonds nécessaire pour soutenir le cycle de production exige les rentrées périodiques des récoltes. En 2 ou 3 ans, les réserves s'épuisent, l'impuissance à travailler et semer s'installe : la ruine n'est pas loin et les terres retourneront à leur morne apparence de steppe desséchée.

Qu'ont fait nos Administrateurs, dont le rôle est de prévoir, pour pallier ce risque mortel ? Qu'ont-ils fait pour comprendre les besoins nouveaux d'une agriculture qu'on supplia de s'amplifier au maximum et surtout qu'elle n'attend pas parce qu'elle ne peut pas attendre; qu'un mois perdu, deux tout au plus, sont une année manquée.

Qu'ont-ils fait pour donner, à ceux qui pouvaient s'en servir, les moyens nécessaires à leur production et leur permettre d'achever leurs travaux essentiels ?

Qu'ont-ils fait pour peser à nouveau l'importance relative et l'urgence des attributions de carburants entre les différents secteurs de la vie économique du pays ?

Autant de questions auxquelles nous n'avons pas de réponse valable dans les faits sinon dans les paroles.

Nous y reviendrons.

Jacques DUMONT.

L'AGRICULTURE EN TUNISIE

par ALI SEGHIR

Secrétaire Général Adjoint de l'U.T.-C.G.A.

L'économie de chaque pays repose généralement sur trois branches : l'activité agricole, l'activité commerciale et l'activité industrielle.

Bien qu'ayant une position géographique très privilégiée, et jouissant d'un emplacement fort appréciè dans le bassin méditerranéen, d'autre part malgré ses importantes ressources minières qui consistent surtout en gisements de phosphate, de fer et de plomb, la Tunisie n'est malheureusement ni un pays commercial, ni un pays industriel, elle n'est actuellement qu'un pays agricole.

Tout en gardant un grand espoir quant à l'essor industriel et commercial de notre pays, et ceci grâce à la coopération matérielle et morale qui tend de plus en plus à se manifester chez certaines bonnes volontés, c'est sur l'agriculture que nous devons faire converger tous nos efforts, toutes nos forces et tous nos moyens.

L'agriculture et l'agriculteur, loin de mériter d'être traités en parents pauvres sur cette terre tunisienne, doivent au contraire constituer la principale préoccupation des Autorités et Organismes de ce pays, puisque c'est sur l'agriculture que repose l'économie de la Tunisie, voire même sa vie.

Tous les efforts doivent tendre à veiller à la bonne marche de notre agriculture, tous les moyens doivent être employés pour en assurer la réalisation. Qu'il soit Tunisien ou Français, l'agriculteur doit être aidé moralement et matériellement, il doit être écouté dans ses légitimes revendications et récompensé de son labeur acharné, de sa peine souvent méconnue et de sa tâche lourde et ingrate.

Les agriculteurs de Tunisie ne doivent plus être lésés dans leur droit; la guerre, la sécheresse et les autres calamités leur ont assez enlevé.

Malgré tout cela, leur courage et leur espoir sont encore intacts, qu'on veille à ne pas les leur enlever !

La question des prix les préoccupe, notamment celle du prix du blé, de l'huile d'olive, et du matériel agricole.

La Réforme Agraire et le paiement des dommages les préoccupent aussi, ainsi que la fixation des nomades au sol.

Faisons confiance à l'esprit clairvoyant de nos dirigeants, et réalisons l'union de tous les agriculteurs de ce pays pour l'obtention de nos droits légitimes, fruit de notre devoir sacré

(A suivre).

CONVOCATION

LA PRESENCE DE TOUS LES DELEGUES SYNDICAUX A L'ASSEMBLEE DU 20 MAI 1948 EST INDISPENSABLE.

PARMI LES QUESTIONS DIVERSES, SERA ETUDIE L'IMPORTANT PROBLEME DU PRIX DES PRODUITS AGRICOLES (BLE - VIN).

Le Crédit Mutuel Agricole en Tunisie

Rappelons d'abord que notre Société de Crédit Mutuel Agricole de Tunisie ne s'appelle plus la Caisse Régionale.

A la suite de son Assemblée Générale extraordinaire du 29 avril, elle a pris le titre de CAISSE MUTUELLE de Crédit Agricole de Tunisie.

Au début de cette Assemblée, réunie pour voter les modifications aux statuts, nécessitées par les nouvelles dispositions du Décret du 1er Janvier 1948, M. Mastkiewicz, Vice-Président du Conseil d'Administration, a présenté un rapport sur le Crédit Mutuel Agricole.

Nous croyons intéressant de publier de larges extraits de ce rapport. Dans les circonstances actuelles, où de très nombreux agriculteurs doivent ou devront recourir au crédit, nous pensons que chacun doit avoir une idée exacte du Crédit Mutuel Agricole, de ses caractéristiques, de son fonctionnement et de ses possibilités.

I. — QU'EST-CE QU'UNE SOCIETE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE ?

A) Caractères particuliers de la Société.

Une Société de Crédit Mutuel Agricole est avant tout une SOCIETE de PERSONNES PHYSIQUES ou MORALES AYANT des INTERETS AGRICOLES.

Acceptant de PRATIQUER ENTRE ELLES des opérations bancaires GARANTISSANT ces opérations par leur RESPONSABILITE SOLIDAIRE et PROPORTION des PARTS de CAPITAL qu'elles possèdent.

B) But de la Société.

Le but de cette Société est d'aider ses membres à pratiquer leurs opérations bancaires, principalement leurs opérations de crédit.

Son but n'est pas la recherche du profit pour distribuer des dividendes les plus élevés possibles à des actionnaires qui peuvent s'ignorer les uns les autres et qui n'ont pas le lien commun de la solidarité.

Son but est d'assurer ses services au mieux et au plus juste prix.

Après avoir constitué les provisions et les réserves nécessaires pour garantir la sécurité de son fonctionnement, son but est encore de distribuer son solde bénéficiaire sous forme de ristournes, au prorata des opérations faites avec elle par chaque sociétaire.

C) Gestion de la Société.

La gestion de la Société Mutuelle est assurée par ses membres directement ou par délégation. Chacun est responsable de la gestion. Elle ne doit pas être abandonnée à quelques-uns, tous les membres doivent y participer directement ou indirectement.

Ainsi, comme tous les organismes mutuels ou coopératifs, la Société de Crédit Mutuel doit être une maison de verre où chacun peut se rendre compte de la Gestion.

Mais pour que la Gestion soit efficace et se poursuive sans difficultés entre les sociétaires, tous doivent être unis, non seulement par la Responsabilité solidaire, mais surtout par les LIENS MORAUX de Confiance, de Compréhension, de Respect et de Volonté d'Assistance Réciproque. Tous doivent penser à l'intérêt général de la Société et non à leur intérêt personnel immédiat. Il faut qu'ils aient l'ESPRIT MUTUALISTE.

D) Rôle de la Société comme ORGANISME PUBLIC.

Une société de crédit mutuel n'est pas seulement une société de Personnes fonctionnant dans certaines conditions. Par le fait qu'elle accepte le cadre de la Législation sur le Crédit Mutuel, elle a un rôle obligatoire d'ORGANISME PUBLIC.

Ce rôle entraîne plusieurs conséquences : parce qu'elle est organisme public, toutes les personnes répondant aux conditions fixées par la Loi peuvent faire partie de la Société, pourvu qu'elles acceptent les statuts et respectent leur application.

La nationalité, la race, les opinions politiques ou confessionnelles ne peuvent pas être une cause de refus d'admission dans la Société.

Et comme organisme public, la Société reçoit l'aide de l'Etat.

Cette aide se manifeste par des exemptions de taxes ou d'impôts, par l'octroi d'avances, par des bonifications d'intérêts, par des conventions financières, etc...

En contre-partie, la Société aide l'Etat à réaliser et à financer des opérations agricoles d'intérêt général, fonctionnement de l'Office des Céréales, Plantations de vignes, d'arbres fruitiers, Prêts aux Anciens Combattants, etc...

Paul MACKIEWICZ.

(Lire la suite en 2e page)

Agriculteurs Sinistrés

UN conseil : Demandez au C.R.I. (Commissariat à la Reconstruction et au Logement) de faire la ventilation de vos dommages immobiliers agricoles afin que vous sachiez très exactement la part qui revient aux dommages immobiliers « bâtiments », et celle qui reste aux dommages immobiliers « agricoles » par destination tels que : le matériel, les animaux, les produits en magasin, les plantations etc... Faute de quoi vous risquez d'imputer des dépenses revenant aux bâtiments à la reconstitution des dommages agricoles et inversement. La législation en vigueur est formelle à ce sujet : Vous n'avez pas le droit d'utiliser des crédits affectés à tel ou tel chapitre à telle ou telle autre destination. Dans le cas des dommages immobiliers agricoles, vous avez certaines restrictions : par exemple, vous avez le droit d'acquérir un tracteur en remplacement d'animaux ou vice-versa; mais vous n'avez pas le droit d'employer ces acomptes à l'acquisition de matériel traité tel que charrue, moissonneuse-batteuse, aux lieux et place d'animaux ou de tracteurs.

Il est également indispensable pour vous d'avoir la ventilation de vos dommages de guerre afin d'être en mesure de calculer les acomptes auxquels vous pouvez prétendre, car, contrairement à ce qui est dit malheureusement trop souvent, le calcul du premier acompte, pris du deuxième, ne représente pas obligatoirement la valeur 1942 multipliée par le coefficient 1,5 ou 3. Prenons l'exemple d'un dossier immobilier agricole comprenant dans son premier acompte : a) le cheptel mort, b) le cheptel vif (animaux de travail et animaux de rente). c) les récoltes pendantes. d) les denrées et produits en magasin. e) les impenses. f) les frais pour remise en état du sol. g) les honoraires d'experts, h) les gerbes de volailles sont provisionnels exclus dans le décompte des acomptes. Le premier acompte représente intégralement et uniquement la valeur 1942.

Le calcul du deuxième acompte porte seulement sur les pertes subies en matériel et en animaux multiplié par le coefficient 2.

SINISTRES »

Après ces explications sommaires, vous conviendrez, j'en suis sûr, qu'il est indispensable pour vous d'avoir la ventilation de votre dossier dommages de guerre immobiliers agricoles, afin d'être en mesure de suivre vos dossiers et d'avoir la possibilité de reconstituer et reconstruire vos biens détruits ou endommagés sans risque de commettre des erreurs.

Contrairement à ce qui a été dit aux sinistrés qui ont contracté des emprunts sur leurs dommages de guerre, les intérêts payés par eux ne leur sont pas remboursés, du fait qu'il n'existe malheureusement pas encore un texte autorisant le C.R.L. à effectuer ce remboursement.

Contrairement à ce qui a été dit aux sinistrés, les intérêts des emprunts qu'ils ont contractés ne sont pas pris en charge par le C.R.L. à partir du 1er Mars 1948, mais sont supportés par les sinistrés jusqu'au jour où l'apurement de leur compte est devenu effectif.

Marc AUBOIRE.

SINISTRÉS !

Mercredi 5 Mai s'est tenue une réunion des membres du Conseil d'Administration de nos Associations de Sinistrés Agricoles. MM. BRIOL et VACHEROT firent un exposé de l'état actuel de la question ainsi que des conversations qui avaient eu lieu ces mois derniers avec les représentants de la Fédération des Associations de Sinistrés de Tunisie et en particulier avec son Président, M. CLARETON.

Pour les Sinistrés comme pour tous, l'union est indispensable et nous avons déjà pu nous rendre compte que le Gouvernement essayait la division entre les différentes catégories de sinistrés de guerre, M. CLARETON revient d'un voyage à Paris où il s'est longuement entretenu avec MM. VOITURIEZ et NAHMAD, Président et Directeur de la Fédération Nationale des Sinistrés Agricoles du sein de la C.G.A.; l'unité de vue est complète. Aussi semble-t-il que la défense des sinistrés de Tunisie doit être mieux assurée par une Fédération unique.

Au sein du Comité Directeur Fédéral, 9 places sont réservées aux représentants des sinistrés agricoles parmi lesquels seront choisis au Bureau exécutif : 1 Vice-Président, 1 Secrétaire Général Adjoint, 1 Trésorier Général adjoint.

Tous les membres présents étant d'accord pour que se réalise cette union, la décision est adoptée à l'unanimité et il est procédé à la désignation des membres qui sont :

Nord : MM. ZELLER et ALI SEGHIR;

Tunis : MM. DELIGNE, AUBOIRE et MOHAMED ASFOURI;

Centre : MM. BRIOL et COYETAUX;

Sud : un français et un tunisien à désigner.

MM. DELIGNE, BRIOL et ALI SEGHIR sont proposés comme Vice-Président, Secrétaire Général adjoint et Trésorier Général adjoint.

Toutes ces personnes désignées assisteront au congrès des sinistrés qui se tiendra les 15 et 16 Mai. Ils formeront au sein de cette Fédération la Commission Agricole Permanente.

Ainsi la C.G.A. pourra-t-il chaque jour et sur tous les plans son œuvre : l'Union.

UNION DOUANIERE FRANCO-ITALIENNE

M. Coupin, Directeur du G.O.V.P.F., a rendu compte le mercredi 12 mai de sa mission à Rome au sein de la conférence réunissant des agriculteurs français et italiens.

Les agriculteurs français y étaient représentés par MM. Rosé, Président de la Fédération des Associations Viticoles de France et Gaujal, Secrétaire Général, et Mlle Muller, Délégué général.

L'Algérie était représentée par M. Abbo, Président du Syndicat des Vignerons d'Algérie, et la Tunisie par M. Coupin, Directeur du G.O.V.P.F.

La délégation comprenait en outre: MM. Pestel (appellations d'origine), Ducellier, Nollevalle (Champagne), Massé (Vins doux), de Lur-Saluces (Bordeaux), de Lonqueau, Amiot (commerce en gros), Fraissé (spiritueux), Vatron (vermouths), Général Prat (exportation vins), Chevalier (député d'Alger, et délégué parlementaire).

En attendant la publication du rapport de M. Coupin, nous donnons ci-après le texte du procès-verbal de la réunion des experts viti-vinicoles français et italiens à Rome du 27 avril au 1er mai 1948.

***

« Les délégations d'experts viti-vinicoles italiens et français se sont rencontrées à Rome du 27 avril au 1er mai 1948 pour poursuivre l'étude du projet d'Union douanière italo-française en matière viti-vinicole, selon les bases générales tracées lors des réunions des 2, 4 décembre 1947.

Les deux délégations ont examiné les points suivants :

1.) Législation des deux pays sur les plantations et la production du vin;

2.) Position des deux pays sur la production et le commerce des vins;

3.) Réglementation des deux pays en matière de vins à appellation d'origine;

4.) Réglementation des deux pays en matière de production et de commercialisation des vins mousseux;

5.) Réglementation des deux pays en matière de production et de commercialisation des vins spéciaux, apéritifs et vins doux naturels;

6.) Réglementation des deux pays en matière de production et de commercialisation des liqueurs et eaux de vie;

7.) Problèmes d'exportation.

En ce qui concerne les paragraphes 1 et 2 de leurs études, les 2 délégations sont convenues de déclarer ce qui suit :

A.) Considérant, qu'au moment où les Gouvernements italien et français étudient la possibilité de conclure des accords douaniers favorables aux deux pays, il est du devoir des représentants qualifiés de la viticulture et du commerce des vins composant chaque Délégation de faire connaître leur position respective.

La délégation française a tenu à préciser que la production viticole des deux pays étant un des éléments essentiels de leur prospérité agricole, elle estime indispensable qu'avant la conclusion souhaitable des accords douaniers italo-français, soient mises en harmonie les législations viti-vinicoles devant régir les deux pays et qu'elles soient appliquées notamment sur les points particuliers suivants :

1.) Régime des plantations;

2.) Règles analogiques en vue de la définition des divers produits viti-vinicoles et de la répression des fraudes à tous les stades.

3.) Régime de l'alcool.

Sur ces points préliminaires, la Délégation italienne déclare que, pour des motifs dépendant des circonstances particulières politiques, économiques et sociales dans lesquelles l'Italie se trouve, elle n'est pas à même de pouvoir préciser à l'heure actuelle à la Délégation française quelles pourraient être les lignes directrices de son action en face des arguments exposés par la Délégation Française. En conséquence, la Délégation italienne se trouve dans la nécessité de demander l'ajournement de la discussion sur ces questions pour pouvoir, dans le plus bref délai, étudier d'une façon plus approfondie ces problèmes.

LA C.G.A. SUR LES ONDES

Serons-nous des Retardataires ?

Voici le texte de la causerie radio-diffusée prononcée le vendredi 14 mai 1948, au micro de Radio-Tunis, par un représentant de l'U.T.-C.G.A.:

En même temps que le blé sort de terre et déjà jaunit, les jours et les semaines passent. Nous voici parvenus à la moitié du mois de mai. Pour tous ceux qui hantent les écoles, c'est une période cruciale, car c'est celle des concours et des examens. Combien d'entre nous, qui ont poussé leurs études un peu plus loin que les autres, se souviennent des émotions du cas moments-là !

Mais aujourd'hui, combien de fils d'agriculteurs s'apprêtent à affronter les jurys universitaires ?

Il y en a, certes, Dieu merci. Mais y en a-t-il autant qu'on pourrait le souhaiter ? Nous avons la pénible impression que le nombre des jeunes de chez nous diminue, qui, pour parachever les connaissances acquises à la ferme paternelle, s'en vont chercher à l'école les compléments techniques indispensables.

Et pourtant !

Pourtant, à notre siècle de progrès vertigineux, de vitesse et de perfectionnement, alors que la science introduit dans tous les domaines le bienfait des découvertes les plus variées comme les plus inattendues, l'agriculture, dans son ensemble, semble en être encore, dans nos pays, au stade de la tradition et de l'artisanat.

Que l'on me comprenne bien. Il n'est pas question pour nous d'attaquer ni même de critiquer cet esprit paysan, fait de bon sens, de scepticisme cartésien, de prudence, grâce auquel les agriculteurs font face victorieusement à tant de difficultés de tous ordres.

Il est question au contraire de leur fournir une arme supplémentaire, une arme moderne qui s'appelle la technique et qui leur permettra, dans la jungle économique de lutter à égalité avec les autres professions.

L'application du progrès scientifique se heurte toujours à la question des moyens financiers. Ceux-ci sont relativement accessibles dans le domaine industriel ou commercial, grâce aux concentrations de capitaux aisément et rapidement réalisées. Chez nous, en revanche, ils sont rares et demandent à n'être utilisés qu'à très bon escient.

C'est là, précisément, qu'intervient la nécessité d'une technique aussi parfaite, aussi précise que possible, à l'exclusion de tâtonnements hasardeux que la ruine totale ne manquerait pas de sanctionner.

Cette technique se s'acquiert pas du jour au lendemain. Mais nos Ecoles professionnelles d'Agriculture sont là pour y pourvoir dans un minimum de temps bien employé. Aussi bien en Afrique du Nord que dans la Métropole, deux stades différents s'offrent aux jeunes agriculteurs, suivant la culture générale qu'il leur aura été loisible d'acquérir à la base :

.. Ceux qui disposent d'une instruction primaire solide ou supérieure pourront avec fruit fréquenter les écoles régionales d'agriculture; deux ou trois ans d'études, partagées entre les salles de cours et la pratique sur le terrain, les mettront en mesure de diriger efficacement une exploitation.

.. Ceux dont le niveau culturel est celui du baccalauréat pourront être admis dans les écoles d'agriculture du degré supérieur, à savoir dans la Métropole les 2 Ecoles Nationales et l'Institut National Agronomique; en Afrique du Nord l'Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger ou l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis.

Il ne nous appartient pas — au reste nous n'en avons pas le temps à ce micro — d'entrer dans le détail des programmes d'études de ces établissements.

Par contre, il est une recommandation que nous avons le devoir de faire à ceux qui, frais émoulus de l'école et, munis d'un diplôme tout neuf, seraient tentés de se croire aptes à mettre en pratique sans plus de retard leurs connaissances livresques:

Jeunes agriculteurs diplômés, vous avez, certes, une supériorité considérable sur vos camarades demeurés à la ferme. Mais cet avantage est incomplet et insuffisant, et vous ne tarderiez pas à le reconnaître vous-mêmes si vous ne vous astreigniez pas à poursuivre des études si bien commencées.

Tout d'abord, il vous manque l'expérience pratique. Vous ne vous êtes pas mesurés encore avec le sol que vous êtes appelés à faire fructifier. Vous devez faire des stages. Sans doute, alors que vous pourriez dès maintenant retourner sur l'exploitation paternelle, ce sera pour vous un sacrifice que de partir, autant que possible loin de chez vous, — et pourquoi pas à l'étranger ? — étudier des cultures nouvelles, des cultures différentes, au même éventuellement la spécialité, précisément, à laquelle vous destinez votre terre.

Mais croyez bien que cela ne sera pas du temps perdu. Rappelez-vous la bon La Fontaine :

— « Quiconque a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu. »

Ce sera votre cas, et vous ne le regretterez pas. Et l'on viendra de loin vous demander conseil.

En plus de ces stages, il vous appartiendra de vous tenir au courant des techniques nouvelles. Car ce que vous aurez appris à l'école, et dont vous êtes légitimement fiers, peut être dans 20 ans complètement dépassé. Voyez ce que font les médecins et les ingénieurs, toujours en quête de procédés nouveaux. L'Agriculture n'a pas de raison de progresser plus lentement que les autres branches de l'activité humaine, car elle est la plus belle des métiers.

Dotée d'une mission humaine magnifique mais écrasante, considérée par tous, et sans indulgence, comme responsable du ravitaillement des nations, l'agriculture a besoin de grands travailleurs, d'esprits ingénieux, et aussi de défenseurs à la hauteur de leur tâche.

Sur le plan local, comme aux échelons national et international, l'agriculture ne conquiérra la place qui lui revient que si ses représentants offrent à leurs interlocuteurs la possibilité de traiter d'égal à égal.

Ce rôle prestigieux appartient à nos jeunes agriculteurs, en fonction de leur valeur technique et de leur compétence en matière d'organisation professionnelle.

Succéder à un père bon agriculteur ne donne pas automatiquement la Science infuse. Il serait désespérant d'assister de père en fils à un abaissement du niveau intellectuel et technique des gardiens de notre sol.

Que chacun tasse donc le léger sacrifice dont la récompense ne se fera guère attendre. Que chaque agriculteur établi ouvre à des stagiaires les portes de son exploitation. Que le juste égoïsme paternel s'efface quelque temps devant les nécessités de la profession.

Tout le monde en profitera.

CARBURANTS

Tous les agriculteurs qui ont demandé l'autorisation de labourer à nouveau les surfaces ensemencées et totalement détruites par la sécheresse, sont priés de nous faire connaître d'urgence les superficies qu'ils veulent labourer en joignant une copie de leur autorisation. Cela afin de leur obtenir les carburants nécessaires pour ces travaux supplémentaires.

Fédération des Syndicats Agricoles de Producteurs de Tunisie

CONVOCATION

Nous rappelons à tous les intéressés l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 20 MAI 1948 à 9 H., à la Maison des Agriculteurs, 6, Avenue Roustan à Tunis.

Pour tous autres détails, voir la convocation publiée dans nos précédents numéros.

MM. les Trésoriers des Syndicats se réuniront le même jour, au même lieu, à 15 heures.

METEO

SEMAINE DU 15 AU 22 MAI

Durant les journées du 15, 16 et 17, temps nuageux avec averses éparses et orages possibles sur Nord et Centre. Dans le Sud, beau temps avec tourbillons de sable. Retour ensuite au temps chaud et orageux par régime de S.-E., puis S.-O.

مقتطفات صحافية

* حب الرئاسة *

صدق من قال ـ وان اخر ما يخرج من قلوب الصديقين هو حب الرئاسة اذ لو لا حب الرئاسة لما قام المدعو بوحجبة والبعض من اتباعه بمناسبة الخير النزيه السيد عمر بن ميلاد رئيس جمعية الفلاحين بالمحمدية العدا ونصب المكائد للايقاع به (كما ذاع وشاع فى جميع الاوساط)• وما كدنا نطالع فوق اعمدة الصحافة اليومية تجديد انتخاب مجلس ادارتها حتى بادرنا بايفاد مندوب خاص لحضور تلك الجلسة بصفة سرية لنتمكن من استجلاء الحقيقة التى يتوق لسماعها كثير من الناس

حضر الجلسة وشاهد كيف جرت عملية الانتخاب وسمع جميع الفلاحين يثنون الثناء الجم على رئيسهم وينوهون باعماله لفائدتهم ويمنحونه ثقتهم ويجددون انتخابه كرئيس لجمعيتهم بالاجماع

ولقد بلغ مسامعنا ان ملف القضيه التى وقع خلقها لهذا الرجل الذى كرس حياته لخدمة مواطنيه وقمت احالته لمجلس الدربة ونحن لا نشك فى نزاهة حكامنا التونسيين وعدالتهم وعدم تمشيهم مع الاغراض ولنا عودة فى الموضوع• (عن الانيس)

* بيان من جمعية *

* الفلاحين التونسيين بالمحمدية *

طالعت بمزيد الاستغراب ما نشره فوق اعمدة الزهرة الغراء بعض افراد (خابوا فى الانتخاب الذى اجرته الجمعية اخيرا) تحت عنوان ـ انذار وتحذير بالعدد الصادر يوم ٥ ماى ـ ومما جاء فيه بالحرف الواحد (لم يتم الانتخاب قانونيا لعدم حضور غالب المشتركين ومبارحة مكان الاجتماع من طرف اغلبية الهيئة الى آخره) والحقيقة ان اغلبية المشتركين كانت حاضرة بالاجتماع ـ كما ان ستة اعضاء من الهيئة القديمة وقع انتخابهم ـ ضمن الهيئة الجديدة التى تتركب من عشرة اشخاص كما جاء به قانون الجمعية ـ الامر الذى يدل على مخالفة ما نشره (من خابوا فى الانتخاب) للحقيقة على خط مستقيم ـ والسلام•

رئيس الجمعية : عمر ميلاد (عن الزهرة)

القسم التونسي للمجلس الكبير

عقدت اللجنة المالية جلسة يوم ١٠ ماى ١٩٤٨ تحت رئاسة السيد الطاهر بن عمار رئيس الحجرة الفلاحية التونسية للشمال•••

* العتاد الفلاحي *

تخبر الحجرة التقابية للآلة الميكانيكية الفلاحية بالقطر التونسى بانه سيرد فى القريب العاجل وسيعرض على المشترين الذين يستطيعون بحرية اشتراء العتاد التالى تفصيله :

التركتورات

م• ا• ب• ا• ن• (ت• بيلتار) :

١٥ تركتورا من التى تسير بفضل الاساس على عجلات من المطاط من نوع (كاز) ومن شكل (ف• ا•) وقوتها ١٩/١٦ دابة•

شركة سيما فالوت :

٤ تركتورات من التى تسير بفضل الاساس على عجلات من المطاط من بكل (فف ـ ٤) وقوتها ٢٢ زائلة•

شركة افريكولتور :

تركتورات ديبزال « انترناسيونال » من التى تسير على عجلات من المطاط ومن شكل فف• ٦ وقوتها ٢٨ دابة (وقع توزيعها فى جلسة لجنة توزيع المواد الضرورية للفلاحة التى انعقدت فى ٢٦ افريل ١٩٤٨)•

الآلات الميكانيكية الفلاحية

شركة ل موتور :

١٠ محركات تحصد وتدرس (اليس شالمارس) من نوع (آل كروب ٦٠)•

شركة افريكولتور :

ماكينة دراس واحدة قارة (ديرين)

٣ ماكينات تحصد وتدرس (ديرين)

١٠ محارث ميكانيكية (دير)

شركة سيما فالوت :

١٠ محارث ميكانيكية (دير)

ماكينتان تحصدان وتدرسان (مالك كورميك)

شركة افريكولتور :

٦٠ محراثا كثيرة السكك من نوع (ديرين)•

كما عقدت لجنة الشؤون الاقتصادية اجتماعا تحت رئاسة السيد على ابن الحاج بمحضر السيد بن رمضان وحضر الجلسة معالى وزير الزراعة بمحضر المستشار الم• ديبارمى وكذلك السادة كواهى مديرى الشؤون العقارية والفلاحية فتعرض معالى الوزير لمسالة وسق التمور الواقع تحجيره من طرف الحكومة الفرنسية ثم عالج كل من مم• اوميو وكاموسى مسائل متعلقة بجمعيات التعاضدية الفلاحية وجمعيات الاحتياط•

* خفاف شمال افريقيا *

سيعقد اجتماع لدرس المسائل المتعلقة بالخفاف فى شمال افريقيا وذلك يوم ٢٠ ماى بادارة وزارة الاقتصاد الوطنى بباريس وسيحضر هذا الاجتماع ممثلو شمال افريقيا ومن بينهم م• فريس عضو المجلس الكبير وممثل تونس وموضوع هذا الاجتماع تزويد فرنسا بالخفاف وتنسيق اعمال الصناعات الفرنسية والشمال افريقية وتصدير الخفاف للخارج من فرنسا ومن الشمال الافريقى•

(عن النهضة)

توزيع المواد الضرورية للفلاحة

يوم ٢٦ افريل ١٩٤٨ اجتمعت بوزارة الفلاحة تحت رئاسة م• اميو كاهية مدير للفلاحة لجنة توزيع المواد الضرورية للفلاحة•

١ ـ توزيع السيارات اوتوموبيل

وقع توزيع ٢٥ سيارة سيتروان و٥ ستاسيون ـ فاقون شيفرولى حسب الجدول التالى نصه :

سيتروان :

١٢ للحجرة الفلاحية الفرنسية للشمال

٧ للحجرة الفلاحية التونسة للشمال

٣ للحجرة المختلطة للوسط

٣ للحجرة المختلطة للجنوب

ستاسيون ـ فاقون .

٢ للحجرة الفلاحية الفرنسية للشمال

١ للحجرة الفلاحية التونسية للشمال

١ للحجرة المختلطة للوسط

١ للحجرة المختلطة للجنوب

٢ ـ توزيع التركتورات

وشرعت اللجنة فى توزيع التركتورات الجديدة التالى ذكرها :

٢ كاتربيلار د ـ ٦

٥ ـ كاتربيلار د ـ ٤

٤ كاتربيلار د ـ ٢

١ انترناسيونال ت ـ د ـ ١٨

٢ ـ انترناسيونال ت ـ د ـ ١٤

٢ انترناسيونال ت ـ د ـ ٩

٨ انترناسيونال ت ـ د ـ ٦

كما شرعت فى توزيع التركتورات التعويضية الآتى ذكرها :

١ كاتربيلار د ـ ٤

١ انترناسيونال ت ـ د ـ ١٤

١ انترناسيونال ت ـ د ـ ٩

٢ انترناسيونال ت ـ د ـ ٦

ووقع تخصيص التركتورات الآتية تفاصيلها للتعاضديات :

١ كاتربيلار د ـ ٤

٢ انترناسيونال ت ـ د ـ ٦

وللحجرة الفلاحية الفرنسية للشمال :

١ كاتربيلار د ـ ٦

٢ كاتربيلار د ـ ٤

١ كاتربيلار د ـ ٢

١ انترناسيونال ت ـ د ـ ١٨

٢ انترناسيونال ت ـ د ـ ٦

وللحجرة الفلاحية التونسية للشمال :

١ كاتربيلار د ـ ٦

١ كاتربيلار د ـ ٤

٢ كاتربيلار د ـ ٢

١ انترناسيونال ت ـ د ـ ١٤

٢ انترناسيونال ت ـ د ـ ٦

وللحجرة المختلطة للوسط :

١ كاتربيلار د ـ ٢

وللحجرة المختلطة للجنوب :

١ انترناسيونال ت ـ د ـ ٩

وشرعت اللجنة فى توزيع ٣ تركتورات انترناسيونال فف ـ د ـ ٩ و٥ تركتورات انترناسيونال فف ـ د ـ ٦ طبق الجدول الآتى تفصيله :

١ انترناسيونال فف ـ د ـ ٩ للحجرة الفلاحية الفرنسة للشمال

١ انترناسيونال فف ـ د ـ ٩ للحجرة الفلاحية التونسية للشمال

٢ انترناسيونال فف ـ د ـ ٦ للحجرة المختلطة للوسط

٣ انترناسيونال فف ـ د ـ ٦ للحجرة المختلطة للجنوب

١ انترناسيونال فف ـ د ـ ٩ للحجرة المختلطة للجنوب

ثم شرعت اللجنة حسب التفاصيل الآتية فى توزيع ٧٨ تركتورا موردة من الفيليبين تحتوى على ٨ كاتربيلار د ـ ٦ و٥٥ كاتربيلار د ـ ٤ و١٥ انترناسيونال ت ـ د ـ ٩

لكلتا الحجرتين الفلاحيتين للشمال الفرنسية والتونسية :

٣ كاتربيلار د ـ ٦

٢٣ كاتربيلار د ـ ٤

٦ انترناسيونال ت ـ د ـ ٩

وللحجرة المختلطة للوسط : ٤ كاتربيلار د ـ ٤

وللحجرة المختلطة للجنوب :

٢ كاتربيلار د ـ ٤

٢ انترناسيونال ت ـ د ـ ٩

واخبر م• لمان اعضاء اللجنة انه يوجد بصندوق التعويض ١٨٠٠٠٠ دولارا قيمة الواحد منها ١٢٠ فرنكا معدة لمعاملة مشترى العتاد الفلاحى واستشار الاعضاء عمن هم اجدر باقتناء ذلك الاعتماد•

فتقرر ان هذا الاعتماد يعود الى الاقطار التى ورد منها من قبل القطر التونسى العتاد غير ان اجراءات استثنائية يمكن اتخاذها لفائدة اقطار اخرى اذا خطر ببال لجنة توزيع المواد الضرورية للفلاحة ان تقرر ذلك•

مستودع لويس مونتني

٣٦ نهج لافيجري ٣٦

بتونس

عدد الهاتف : ٠٣٠١٢•

تجدون هناك آلة الحراثة التى يسيرها محرك « روطارى هـ• ج• ا• » وقوة المحرك ٦ ش• ف• وتقوم هذه الآلة بحراثة متقنة فى جميع انواع الاراضى• وتقوم بالتجربة امام من يرغب فيها•

ولنستانبف قضية القمح

(بقية الصفحة الاولى)

يجدر ان تدرس الشروط الفلاحية للقطرين• ففى فرنسا تنتج الارض صابة فى كل سنة وفى القطر التونسى صابة واحدة فى السنتين• وفى فرنسا يسمح الجر الحيوانى القيام بحراثة متقنة جدا• وفى القطر التونسى ان الوسيلة الوحيدة التى تسمح التحصيل على انتاج كاف هى الجر الميكانيكى المفقود منذ ١٩٤٠ والذى لا سبيل لايجاده الا بفضل المعامل الميكانيكية الاجنبية•

فلنقارن ايضا لا الاجور التى تعود لكل نفر بل جملة الاجور التى يقع التحصيل بفضلها على كميات قمح متفاوتة•

وعند ما يصرح المحاضر بان عدم وجود قانون اساسى لتسويغ الاراضى بالقطر التونسى يعود بالنفع على الفلاح فليسمح لنا بان نحثه على الذهاب الى المدرسة الاولية• بل لعل مدرسة الدروس المسائية تنفعه• ومن ناحية مخالفة الحقيقة لم تشاهد حياتنا امرا يتجاوز ما ارتكبه محاضرنا اللاسلكى•

وهل ان كل هذا الزعم مبنى على قواعد البيان والقواعد الاقتصادية والمالية والاجتماعية وعلى تلك القواعد لا غير ؟ دع عنا هذا الراى !

ولما يحاول محاضرنا اقناعنا بانه توجد اعتبارات اخرى فيعبر اذاك على الشيء الوحيد الثابت الذى يوجد فى محاضرته لانه يفقه عندئذ الامر الذى يقصده ويسوغ لنا ان نظن ان تلك الاكتراثات هى التى تسيره•

ومن ناحية اخرى فانا كنا غير مستغربين لما وجدنا فى جريدة (البتى ماتان) المؤرخة فى ٨ ماى تلك الجريدة اليومية بتونس التى تؤيد وحدها سياسة ضد الفلاحة وقد سخط عليها المجتمع فنشرت سانحة طويلة الذيل فى نفس هذا الموضوع يدلى بنفس الحجج التى اقامها محاضرنا ويضاهى مبداه مبدى محاضرنا حتى انه يمكن ان تتصور ان المحاضر ومحرر السانحة كصديقين مخلصين وانهما على علم مما تحتوى عليه مجموعات الوثائق الحكومة التى لا يستطيع اى نفر اعتيادى ادعاء الاطلاع عليها•

ولكن بالله عليكم هل يعتبر مصدرو الامر العلى الصادر فى ٣ فيفرى ١٩٣٧ مختلى العقل عندما اعترفوا قانونيا بامر واقعى ؟

وما هو الفرق الجديد الذى يوجد بين الجزائر وتونس ؟

عجبا ان هذه الخصومة تقع باسم الاقتصاد• وباسم علم المالية• وباسم « المشروع الاجتماعى »• فلو اراد بعضهم التجول فى بوادينا ويكون على حسن نية خالصة لاستطاع ان يشاهد ان عملتنا فى حالة بدنية ومعنوية يحسدهم عنها (حقا) زملاؤهم الحضريون• وتستطاع مشاهدة تحسين السكنى البدوية• وتستطاع مشاهدة واكتشاف اشياء اخرى عديدة• ولكنهم لا يريدون ان يروا ادنى شيء والا يسمعوا ادنى شيء• وباسم القواعد الاقتصادية الاساسية يجدر القضاء على الفلاحة•

واذا استشهدوا بعلم البيان تساءل هل يقتضى ذلك العلم ان يشترى المستهلك الخبز المستخرج من القمح الاجنبى بسعر اغلى من سعره اذا استخرج من القمح التونسى ؟

اذن فهل ليس هناك الا جهل بالامر ؟ ربما كنا نعتبر ذلك جهلا فى السنة الفائتة• واذا ادعى انسان انه علامة شهير فى العلوم الاقتصادية يجب عليه ان يمارس الواقعيات والاشياء• وهل نجد انفسنا امام مراودة احتيالية ؟ هنا وصلنا الى الطريق الموصل لفهم الشيء• ففى البداية يضمون كقاعدة اساسية ان « الجالية الفلاحية الفرنسية وحدها » تحتج على الامر العلى الصادر فى ٢٥ جويلية ١٩٤٧ ويقصدون بذلك ظرفة الفلاحة• ثم يتهمون تلك الجالية نفسها بتكوين صعوبات للحكومة التونسية عند افتتاح المجلس الكبير وهذا الفعل مما لا يعتبر حقيقة علامة ودادية• ثم يشرعون فى بسط الفكرة العظيمة المتعلقة بمنصب جناب المقيم العام اى الرئيس الذى يجب على الجالية الفرنسية ان تطيعه وعندئذ ندخل باب السياسة المحضة• ولهذا يؤيد محرر سانحة « البتى ماتان » المحاضر الاقتصادى والمالى بمذياع تونس•

وابتداء من هذا الحد ليس الجدال من علائقنا•

غير ان تلك السياسة اقتصادية كانت ام لا تودى بالبلاد جميعها الى الهلاك• ونكرر تعبير صديقنا فيليب لامور حيث قال :

وامام قصعته الفارغة يواصل فارسنا الصغير المحلى وهو فارس مسطرة الحساب يواصل بفضل الموجات والقلم اقامة الادلة على صواب رايه باسم الاقتصاد• اللهم الا اذا قرر فى خلال ذلك الغير الفلاحين الذين يسراود جهلا او احتيالا تغليطهم والاغراء بهم ضدنا اولئك الذين سنبين نحن لهم حقيقة الامر اللهم الا اذا قرروا هم انفسهم كتبه قبل ان يتم مشروعه التخريبى•

(تونس الفلاحية)

تساءلنا هل يمكن ان يكون جل هذه السانحة الذى حررناه جوابا عن محاضرة المذياع موضوع محاضرتنا المقبلة بالمذياع• ويمكن ذلك طبق قواعد حق الجواب ولاصلاح الضرر الذى لحقنا• غير ان اتحاد القطر التونسى للس• ج• ا• خلال نضاله فى سبيل الدفاع على سعر القمح اجتنب دائما ومن تلقاء نفسه مقاومة الامر العلى الصادر فى ٢٥ جويلية ١٩٤٧ على طريق مذياع حكومى• ونعتبر ان ذلك تقتضيه الكرامة واللباقة ولكنا نود ان يعاملونا كما عاملناهم•

(ت• ف)

ندأ الى اعضاء المجلس الكبير

(بقية الصفحة الاولى)

ارتكبتها منذ سنة ١٩٤٣ عوض الا تمنح قروضا الا بمقدار وبفائض الذين يحققون المحصولات وتغدية سكان البلاد• بل صيروهم سائلين وهكذا اصابتهم الدلة• وربما تسنح ظروف دفع عرابين محسوسة لهم بدون ان تهمل قضيتهم فى اكداس الاوراق الادارية التعسة يجب على نوابنا بالمجلس الكبير وعليهم جميعا ان يطالبوا بصفة اكيدة الشروع الفعلى فى سياسة اعتماد فلاحى واسع النطاق•

اعتماد للاشخاص المنفردة من ضحايا الحرب والجفاف لاجل اشتراء العدد التى تسمح لهم بتنمية الانتاج بفضل فلاحة متقنة واعتماد للشركات الفلاحية وتعاضديات الاشغال المشتركة والتشجير وتجديد حقول كروم العنب التى اصابها الفيلوكسيرا ولاجل تجديد غراسات الزيتون بغاية صفاقس قبل الفوات•

اعتماد لاجل تنفيذ برنامج اجتماعى يهدف خاصة لتحسين السكنى البدوية وقطع دابر تلك المساكن المنافية للرقى البشرى اعتماد لتنمية المشاريع الصناعية والتمرينية ولاجل مراكز التجربة والتفتيش الفلاحى التى لا يمكن بدونها الرقى•

وبالتالى اعتماد لتطبيق برنامج شاسع لازدهار الاراضى التونسية ممتد على سنين عديدة ويطبقه مشروع البادية ويحتوى على سدود ثانوية وعلى الرى واستئناف تشجير الغابات ومقاومة خطر تجريد الارض من ترابها الخصب وغير ذلك• ويجدر لاجل القيام بجميع تلك المشاريع تنسيق برنامج فلاحى بمساعدة جميع اولى الكفاءة•

ويجب على كل احد ان يكون على يقين من ان جميع تلك الاعتمادات توضع فى باب الربح حيث انها تخول تحقيق تنمية ورقى الفلاحة ذلك الشرط الحتمى الذى يمكن بفضله الاستنتاج الرخيص التكاليف• انه ضرورى ان تكون تكاليف الاستنتاج ضئيلة لاننا حب من حب وكره من كره فى عصر الباب المفتوح وعصر المزاحمة التجارية التى لا نستطيع المشاركة فيها غدا عندما يستأنف الانتاج العالمى سيره الاعتيادى الا بفضل جهاز فلاحى عصرى ونشاط حاذق يسمح مضاعفة الزراعات•

وفى آخر الامر وكى لا يصاب بضربة قاسية كما شعر بذلك جميع العباد اولئك الذين تجدر مساعدتهم على سلوكهم نحو السلام فانه يتحتم فى هذه السنين العصيبة بصفة استثنائية ان تجتنب بالنسبة لفلاحة مشرفة على الهلاك ضرائب جديدة بدعوى انها يقتضيها تعديل المالية المرتبكة دع عنا تلك الوشاية السهلة المجرمة التى يشونها تجاه الفلاحين بدعوى انهم لم يدفعوا ضرائب• بل ان الفلاحين هم الذين يتحملون ما يقرب من جملة معاليم الايالة• فان اردتم تحميلهم اكثر مما يتحملونه فستقضون عليهم•

الدفاع عن الاسعار الفلاحية ومنح غرامات اضرار الحرب ومنح اعتمادات مالية للفلاحة وتخفيف الضرائب تلكم هى الطرقات التى يجب تقريرها بصفة استعجالية وضرورية لسلوك سياسة فلاحية• اعتاد رجال الدولة والساسيون بالنظر فى الفلاحة من خلف مراة المشاريع المالية الاخرى حسب الوضعية التى تقتضى طبق ادعائهم ان الفلاحة هى الينبوع وصندوق الزبل لجميع الاشياء الاخرى فى آن واحد•

فهى ينبوع حيث يستمدون منها رجالها ومنتوجاتها واموالها•

وهى صندوق الزبل حيث يودعون لها الاشياء التى يستغنون عليها ويعتون بها ان لم يكن شيء اكيد يشغل بالهم• وفى الواقع لا بد من وجود مسالة شديدة التأكيد يشتغل بها البال•

غير اننا نتساءل هل ان امر تناول وغيفا اليوم والغد وبعد الغد وكل يوم بل تناول تمرة ارضا وتقديمنا امام العالم بصفتنا منفقين عوض ان نكون راغبين فى البضائع تساءل هل ن امرنا ذلك ليس هو الضرورة الاكيدة فى ذا الاوان•

ان الفلاحة هى الدعامة الاساسية لاقتصاد لايالة ويجب ان تقدرها الحكومة وجميع نهيئات الرسمية حق قدرها وتهتم بها الاهتمام لدقق المجدى حوابا•

ان الامم العاجزة عن تموينها بنفسها لا يطول احتفاظها على حريتها وتقع تحت كفالة الاجانب• يجب علينا فى القطر التونسى ان نحرر انفسنا من تلك الكفالة التى تمثلها توريدات المنتوجات الغذائية• يجب علينا ان نزيل صفتنا كمستهلكين امام العالم• ان القيام بتغذية سكاننا شهامة ووجاهة لا نستانف التحصيل عليهما الا بفضل تطبيق برنامج فلاحى واسع النطاق ويستوجب تضحيات عديدة ولكنه الوسيلة الوحيدة التى تحقق سلام البلاد•

(جورج فاشرو)

تونس الفلاحيه

لسان اتحاد القطر التونسي ✠ للجامعة العامة للفلاحين

جريدة اسبوعية تصدر كل يوم سبت

عدد ٦٤
ثمن النسخة ٨ فرنكات
الاشتراك عن سنة ٤٠٠ ف
الادارة : ٧٢ نهج جول فيرى
– تونس –
تليفون عدد ٤٤ – ٧٦
وعدد ٤٥ – ٧٦
يوم السبت فى ١٥ ماى ١٩٤٨
الموافق ٥ رجب الاصم ١٣٦٧

المطر الاصطناعية

فى اجتماع ضم كلا من مسيو دو لا شوفينيار وجنرال الطيران المسيو فيرنو والسيدين بونتفان وتكسيران والكومندان كلوس والسادة مودوش ولوران وبيركالوف وبيروسه طلب سعادة المقيم العام ان يحاط علما بنتائج التجارب الحديثة للمطر الاصطناعية وان يكفل تنظيم التجارب فى المستقبل.

سانحة

ولنستانف قضية القمح

يوم ٣ ماى اراد الانحناء على سعر القمح التونسى الاقتصادى الوجيه والمالى من الطبقة العليا الذى يعرض كل يوم اتسين على موجات مذياع تونس تعليقا اقتصاديا وماليا.

وسمعه مثلنا كثير من قرائنا واستطاعوا مثلنا تقدير درس الاقتصاد البدوى الذى اذيع طبق الواقعيات المحضة (!)

ولكن واحسرتاه لسنا الا من ملازمى التطبيق الفعلى وليست التحاليل الفكرية التى يقوم بها « سائقو السحاب فى السموات » من التحاليل التى يستطاع بفضلها اقناعنا بان القمح الذى يبلغ سعره ١٤٠٠ فرنكا اكسبنا غناء عذبا.

وتستوجب كل كلمة من تلك الاذاعة انتقادا لان كل كلمة تحتوى على نبذة من الغلط والخبث.

وفى البداية يقول ان الجالية الفلاحية الفرنسية هى المتهمة بمراودة الغاء الامر الصادر فى ٢٥ جويلية ١٩٤٧ (ونظن ان لفظة « متهمة » لا تتجاوز فكرة المحاضر).

غير انه فيما يخصنا نحن الذين لا نكترث بمعرفة الافكار السياسية او الفلسفية التى يعتقد فيها جميع فلاحى هذه البلاد نحن المتشبثون بارض واحدة والصابرون لحكم واحد تقتضيه الاهواء الطقسية... والادارية واذا كان الفلاحون الفرنسيون يقومون بهذا الكفاح المجيد فلا يقومون به وحدهم.

ويبدل قطعا تركيب الوفد الذى سافر فى شهر اوت ١٩٤٧ الى باريس قصد الاحتجاج على الامر الصادر فى ٢٥ جويلية ١٩٤٧ على ان الفلاحة التونسية باجمعها هى التى تحتج ولا تقوم بالاحتجاج فرقة واحدة فقط من الجنسيات.

ويجدر ان نذكر ان الوفد كان مشركا من السادة فاشرو وميشال الرئيس لاتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. وكاهيته والطاهر بن عمار رئيس الحجرة الفلاحية التونسية للشمال وديلور كاهية رئيس الحجرة الفلاحية الفرنسية للشمال.

حيث انه يا جناب الاقتصادى الوجيه لا تقوم فلاحة القطر التونسى بالكفاح ضد الامر الصادر فى ٢٥ جويلية ١٩٤٧ بمناسبة افتتاح دورة المجلس الكبير كما تراودون ان يعتقد ذلك مستمعوكم بل قامت بذلك الكفاح منذ يوم ٢٥ جويلية بالتدقيق ومنذ ذلك التاريخ لا تزال تكافح.

ويستطاع التساؤل هل كنتم اذاك بالقطر التونسى او ان تذمراتنا لا تخترق جدران مكتبكم طيلة تلك الاشهر ولا تستيقظون الى غضب الفلاحين الا عندما تفتحون شبابيككم عند شروق الاشعة الشمسية الاولى.

ولعله من الغريب فى نظركم ان يكترث اولئك الفلاحون الذين لا يفقهون ادنى شىء من الامور الاقتصادية بسعر قمح موسم سنة ١٩٤٨ منذ شهر افريل بينما « افتتاح موسم الحبوب وقع قانونيا تعيينه لغرة جوان .. بيد ان هذا التصريح اذيع بالمذياع كما لا يخفاكم.

فما المراد بذلك ؟

هل ان الاعتناء بسعر القمح قبل غرة جوان عمل منافى للشريعة ؟ اذن يجب احالة الذين ارتكبوا هذه المخالفة على المحاكم. وسيجد الفلاحون انفسهم اذاك مصحوبين صحبة طيبة ويتقدمهم وزيرنا للزراعة محاطا بجميع اعضاء اللجنة الاستشارية للستونيك حيث ان اولئك لم يتربصوا ايضا حتى تاريخ غرة جوان ذلك الاجل (القانونى ؟) لفتح موسم الحبوب.

ثم لاحظ المحاضر فى مجرى حديثه على ان فلاحة القطر التونسى تشترى بفضل تغريمات محسوسة العتاد الاجنبى باسعار تقل عن الاسعار التى تدفعها الفلاحة الفرنسية وان العملة الفلاحين يتقاضون اجورا ضعيفة بالايالة ولا يتمتعون بالمنح العائلية.

فلستخلص انه لا يجدر استئناف العمل بمقتضى الامر الصادر فى ٣ فيفرى ١٩٣٧ ذلك الامر الذى يتضمن تعديل سعر القمح التونسى على سعره بالجزائر.

ونلفت نظركم بالحاح الى لفظة (الجزائر) تلك اللفظة التى ينص عليها الامر وكررها اقتصادينا نفسه بالمذياع.

اذن لماذا تقارن الاسعار التكليفية بالقطر التونسى وتلك الاسعار بفرنسا ؟ بل كان الجدير ان تقع مقارنتها والاسعار التكليفية بالجزائر. ولكن يسقط عندئذ البيان المزعوم « اقتصاديا .. ومهما كان الامر فلتواصل المقارنة التى أجريت « غلطا .. ولا يجدر ان نقتصر على البعض من عناصر السعر التكليفى بل يجدر دراسة جميع تلك العناصر فى جزئياتها وكلياتها.

(البقية على الصفحة الثانية)

فلاحتنا والاتفاقيات القمرقية الفرنسية الايطالية

احطنا قراءنا علما فى عددى « تونس الفلاحة » المؤرخين فى ٢٨ فيفرى و٢٧ مارس ١٩٤٨ بالخطر الذى يهدد الفلاحة الشمالية الافريقية من وراء الاتفاقيات القمرقية الفرنسية الايطالية.

وفى « المجلة الفلاحية لافريقيا الشمالية » المؤرخة فى ١٦ افريل ١٩٤٨ درس م. بيار بارتو ايضا هذه المشكلة الخطيرة.

وتهم بصفة خاصة هاته الاتفاقيات المنتوجات التى تعتنى بها على حد السواء الاقطار المحيطة بالبحر الابيض وتعنى بتلك المنتوجات الزيت والفلال والبرتقال والبقول والمشروبات.

وبصفة عامة يحدق الارتباك بالاسواق الفرنسية بافريقيا الشمالية بالنسبة لايطاليا لان ايطاليا تتحمل مصاريف نقل اقل مبلغا. وبناء على مثل اتخذه م. روسفالدار العضو بمجلس الجمهورية قدر جناب هذا النائب ان مصاريف النقل بالنسبة للكيلوغرام برتقالا ٣ فرنكات من صقلية الى الثغرة الايطالية الفرنسية بينما ان تلك المصاريف تبلغ ٢١ فرنكا من عاصمة الجزائر الى مرسيليا.

وفى السوق الفرنسية والسوق الدولية ايضا تتمتع من جهة المنتوجات الايطالية بامتيازات بفضل استتباع مسترسل مترتب على طقس معتدل ومن جهة اخرى بفضل القدر الادنى للاجور الفلاحية.

وتأييدا لقول م. بارتو فاننا لا يمكن لنا ان نبحث فى مبدى الاتحاد القمرقى الفرنسى الايطالى الذى هو مبدى تشييدى فى سبيل سلم لا يخشى اختلاله الا قليلا. ونجد انفسنا امام واقعية قد نفذ القضاء فيها وان الصعوبات التى يجب علينا ان نذللها كى لا تؤدى الوحدة القمرقية الى انحطاط الاقتصاد البدوى الشمالى الافريقى والى صعوبات من الناحية الاقتصادية والانسانية والسياسية.

وهدفا لذلك وبعد ما احاط علما اولئك الذين فزعوه ولم يسبق احد فى ذلك التفريع ممثلى الس. ج. ا. واحاطهم علما بما بذلته من اعمال اللجان الحكومية يمثى وزير الفلاحة ان يربط منتجو الاقطار التى يهمها الامر الصلات بين بعضهم بعضا كى يقترح على الحكومتين الفرنسية والايطالية تدابير تسلك بفضلها سالمة المصالح الحيوية لهؤلاء وهؤلئك.

ويكتب م. بارتو : « وعسى ان... الس. ج. ا. تنهياً الى ندوة قريبة الاجل بين منتجى كتلة « بنيلوكس » وايطاليا. ولا يسوغ ان تقع الغفلة عن الجزائر وتكون غائبة عن هذه الندوة.

كما انه يجب ان يحضرها القطر التونسى ايضا انه ليس مصدرا فى هذه الاونة للمشروبات الاعتيادية النوع حيث ان انتاجه يبلغ درجة ٤٠٠٠٠٠ هكتوليتر ولا يسدد ضورياته الداخلية. ولكنه اليوم يستطيع تصدير مقطرات وانواع روح الشراب مثل التى تنتجها ايطاليا وغدا عندما يستانف ازدهار الـ ٤٢٠٠٠ هكتارا من كروم العنب تلك المساحة التى التزم بالا يتجاوزها فان الكميات التى سيستطيع ان ياتى بها الى السوق الفرنسية والدولية ستبلغ ٥٠٠٠٠٠ او مليونا من الهكتوليترات.

وفى الحال يبلغ انتاج الاقطار الغربية ١٤٠٠٠٠٠٠٠ هكتوليتر ويبلغ الاستهلاك الاوربى ٩٠٠٠٠٠٠٠ هكتوليتر. يجب حينئذ على تلك الاقطار ان تجد مصرفا لـ ٥٠٠٠٠٠٠ هكتوليتر فى السوق العالمية.

وذكر م. روسفالدن بهذه المناسبة ان خمر الشيلى يصل الى الحدود السويسرية ارخص سعرا من الخمر الجزائرى.

ويقيم هذا المثل الدليل على خطورة المشكلة ويمقتضى هذه الشروط لا تكفى صفات شرابنا الحسنة لايجاد مصرف لها. وبودنا ان ننقل خاتمة مقال م. بارتو برمتها ولكننا نعتذر لقراءنا فى الا نقتطف الا الجمل الرئيسية التالية :

« سيجدر بنا ان نبادر حالا بتخفيض اسعارنا التكليفية. يجدر بنا ان يكون انتاجنا ارخص سعرا. ويجدر بنا ان نتقن نظام عملنا ونجتهد فى البرقى الميكانيكى فى حراثة حقولنا وان نتقن اساليب عرض منتوجاتنا وان نوفر بصفة خاصة انتاجنا. ولكن يجب علينا لاجل ذلك ان نجد الآلات الميكانيكية بارخص سعر ومواد وقد ارخص سعرا واسمدة ومواد كيماوية غير نفيسة وباسعار يمكن لنا ان نتحملها. وازاء انتاج صناعى معدنى لا يغفلون عن حمايته ويتناولون منه مرابيح تتجاوز مرابيحنا باضعاف الاضعاف لا نرضى بان تبقى الفلاحة دائما كالفرد الحقير من بين افراد العائلة.

ولكن يجدر اذاك بالحكومة ان تبذل الجهد التسيقى الضرورى كى نصل الى هذه الغاية. ويجدر بنا نحن ايضا ان نستطيع الاستنتاج بارخص سعرا... وذلك فى نفس الوقت الذى يحاول فيه كف ارتفاع الاسعار وهم يبيعون لنا جميع ما تضطر اليه باسعار لا تزال تتضاعف. »

بيد انا نلاحظ باتم سرور ان هذا الاقتصادى المشهور بافريقيا الشمالية يؤيد الافكار التى اطلقنا فى بيانها المرار العديدة ولا يستطاع بلوغ الهدف المعين الا بفضل اجتهاد تبذله بصفة مشتركة الحكومة وفلاحو القطر التونسى ان هذا الامر حيوى بالنسبة لهؤلاء وللحكومة وامام الخطر يجب على الجميع ان يتحدوا حيث قال الاولون :

ان جميع الممالك التى تتفرق فى داخلياتها يقضى عليها.

الفلاحة بالقطر التونسي

بقلم علي الصغير كاتب اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا.

يرتكز بصفة عامة اقتصاد كل بلاد على ثلاثة دعائم وهى النشاط الفلاحى والنشاط التجارى والنشاط الصناعى المكانيكى.

ان القطر التونسى بالرغم عن موقعه الجغرافى الممتاز جدا حيث يتمتع موقعه بالثغرة المطلة على البحر المتوسط والنفيسة جدا وبالرغم عن اهمية المكاسب التى تستخرج من مقاطعه المعدنية والتى تحتوى عليها خصوصا مقاطع الفوسفات والحديد والرصاص ان القطر التونسى ليس مع كل الاسف بلادا تجارية ولا صناعية وليس الان الا بلادا فلاحية.

وبينما انا لا نزال نعلق آمالا عظيمة بالنسبة لنهضة بلادنا الصناعية والتجارية وذلك بفضل التعاضد المادى والادبى الذى يتظاهر به تظاهرا مسترسل التضاعف البعض من ذوى حسن الارادة يجب علينا ان نقرن جميع جهودنا وجميع قوانا وجميع وسائلنا وبذلها فى سبيل الفلاحة.

وبالعكس لذلك يجب ان تكون الفلاحة والفلاحون عوض ان ينظر لهم فى هذه الارض التونسية بعين الحقارة نصب اعين سلطات ومنتظمات هذه البلاد لان اقتصاد القطر التونسى وحتى حياته مرتكزة على الفلاحة.

يجب ان تبذل جميع الجهود فى سبيل الاعتناء بتسيير فلاحتنا تسييرا حسنا ويجب ان تستعمل جميع الوسائل فى سبيل تطبيق المشاريع الفلاحية. تونسيا كان ام فرنسيا يجب ان يساعد ماديا واديبا الفلاح ويجب الاستماع اليه عندما يقدم مطالبه المشروعة وان يجازى خيرا فى مقابلة عمله الجبار وشقائه الذى يبقى مجهولا فى غالب الاوقات وشدة مهنته التعيسة الثقيلة.

لا يجدر ان يبقى فلاحو القطر التونسى مهضومى الحق حيث الحرب والجفاف وغير ذلك من الكوارث طالما اصابتهم !

وتشغل بالهم مسالة الاسعار ولسيما سعر القمح والزيت والعتاد الفلاحى.

ويشغل بالهم ايضا الاصلاح العقارى وغرامة ضرر الحرب كما يشغل بالهم اقرار البدويين المتشردين بالاراضى.

فلنقتدى بقادتنا الذين يتخذون تدابير محكمة ولنسعى فى سبيل اتحاد جميع فلاحى هذه البلاد كى تتحصل على حقوقنا المشروعة التى هى ثمرة واجبنا المقدس.

(يتبع)

نداء الى اعضاء المجلس الكبير

بقلم جورج فاشرو

بقية مانشرناه في عددنا الاخير

وبما ان راى الفلاحين فى ذلك العهد كان فى عدة جهات ممتازة عديم الثبات فلا يليق ان يوجه اللوم على غير الفلاحين لاجل رضاهم بالقضاء الذى يهمنا.

وتؤيدنا فى ذلك الواقعيات حيث انه يلوح اثناء تسعة اشهر وقع فى خلالها بشق الانفس ذلك التنفيذ ان جميع العباد فهمت الامر. وفهم كل احد ان ترفيع سعر الخبز ليس السبب فى ارتفاع سعر المعيشة. وفهم كل احد ان القمح الرخيص لا يستطاع استنتاجه بفضل عدد ومواد وقد واسمدة ومعاليم كراء اراض ترتفع بدون انتهاء وبصفة مدهشة. وفهم كل احد ان المحصولات التى قد اصابتها الكوارث كالحرب والجفاف وعواصف الرمل اصابتها ايضا النكائب الحكومية ايضا. وفهم كل احد انه يجدر اعانة وحماية اولئك الذين ما زالوا محتفظين على الايمان والشجاعة الكافية لاجل انتاج القمح كما فهم ايضا كل احد ان الفلاحين وهم الـ ٨٥ فى المائة بالنسبة للشعب يمثلون السواد الاعظم من المستهلكين ويقاسون لاجل ذلك واكثر مما يقاسيه غيرهم شدة ارتفاعات اسعار جميع الاشياء وبالخصوص الاشياء الضرورية لهم ولعيالهم.

فهل يمكن تعليق الامل فى ان يؤدى هذا التاخى فى المصالح وهذا التفهم المتبادل الذين يشترط فيهم الكفاءة والارادة لتنظيم الامور طبق العدالة الاخوية الروحية الاكيدة الضرورة ؟

ولكن ليست الاسعار الفلاحية الا احدى وجهات المشكل الفلاحى باجمعه. وبالرغم عن ان هذه حقيقة اولية فقد جهلوا منذ عهد طويل جدا ان احدى العوامل الاوفر اهمية هى الارض اعنى بذلك قيمتها التسويغية.

وبينما الحكومة تعين بصفة اعتباطية ومنافية للعدالة سعرا منحطا جدا للقمح فانها تترك لاسباب عجز او تغافل مجرد عن البراءة المتسوغين بدون حماية تحميهم وتحت اوزار البتات الفادحة التى تتصاعد اثناءها الاسعار كالسهم لاجل عدم وجود ادنى تحديد فيها حتى انه يترتب على هذا الامر خطر حقيقى بالنسبة لاقتصاد البلاد.

يجب ان يقع حالا وحتى شهر جويلية آخر اجل تعديل مسالة الاكرية الفلاحية تعديلا تبذل فى خلاله الشجاعة والايضاح وتراعى اثناءه حقوق الملاكين ومستحقى الاوقاف ويقتضى حماية نوع مهم جدا من المتجيين من حيث عددهم. ان هذا النوع يقاسى شدة استثنائية لانه لا يستطيع الادلاء بضمانات عقارية عندما تحوجه الضرورة للاقتراض ولانه يجب عليه حتما ومهما كان قدر محصوله ان يدفع مبلغ كرائه والا يقضى عليه بالاخراج. وهذا ايضا مما لا يسوغ وقوعه نظرا لمصلحة المجتمع حيث انه من الوجهة الاقتصادية والاجتماعية (بقطع النظر عن الوجهة الادبية والانسانية) مخطر اذا راينا اناسا جعلتهم المقادير فلاحين يتركون الارض ويصيرون عاطلين ويعوضهم فلاحون فجئيون من اسخف التجار الذين استغنوا والعاجزين عن ان يستخرجوا من الارض ما كان يستطيع الفلاحون الحقيقيون ان يستخرجوه منها بفضل عملهم وعزمهم البدوى الصميم.

ويجب ان تستخلص فى ايالة تونسية فلاحية غرامات ضرر الحرب الفلاحية قبل ان تستخلص اية غرامات اخرى ولسيما ان تستخلص غرامات الفلاحين الذين لا زالت حالتهم تعيسة. ولا تعوضهم بالاقتراض اولئك الذين ارتكبت الدولة نحوهم ديونا ؟ فما على الدولة الا ان تستخلص من الديون التى

(البقية على الصفحة الثانية)

La Situation Agricole dans le Sahel

Le Président de notre Syndicat de SOUSSE nous communique les renseignements relatifs à la situation agricole dans le Sahel que nous publions ci-après :

1° — **Céréales** : La plupart des terres de labours ont été ensemencées à l'automne dans de bonnes conditions, mais la sécheresse et les vents de sable ont gêné la poussée des jeunes plantes et une grande partie a été entièrement anéantie.

Heureusement, les pluies, quoique tardives, des mois de Mars et Avril ont contribué à améliorer la situation et à redonner de l'espoir aux agriculteurs.

Aujourd'hui la situation se présente dans de moyennes conditions. Quelques rares lots sont assez bien fournis et peuvent donner un rendement maximum de deux à trois à l'hectare. Le blé qui a germé après les pluies de Mars commence à épier. Pour les orges la récolte en général sera meilleure mais au dessous de la moyenne.

2° — **Oliviers** : Par suite des pluies de l'automne et du printemps, l'état des oliviers est satisfaisant.

En certains endroits l'olivier, est très vigoureux et la floraison est parfaite. On a donc l'espoir d'avoir une bonne récolte, à condition qu'il pleuve à l'automne prochain.

3° — **Bétail** : La sécheresse persistante des quatre ou cinq dernières années a occasionné dans les troupeaux de moutons une grande mortalité, de sorte qu'il ne reste plus entre les mains des éleveurs que le quart de ce qu'ils possédaient auparavant.

Actuellement grâce aux pâturages assez abondants dans les campagnes, les ovins trouvent suffisamment leur nourriture et leur état est satisfaisant.

La gêle a provoqué des ravages dans leurs laines, et la tonte ne donnera pas les quantités habituelles.

4° — **Arbres fruitiers** : En ce qui concerne les arbres fruitiers la récolte sera vraisemblablement assez bonne.

5° — **Cultures maraîchères** : Malgré les ravages des parasites, les légumes sont déjà abondants; de grandes quantités sont mises en vente sur les marchés.

Béchir TRIKI.

Marbrerie COURTAUX
33 à 44, Avenue Albert-1er — TUNIS

NOS ECHOS

Le Lin à Huile

L'Association Générale des Producteurs de Lin vient de publier une brochure contenant tout un ensemble de conseils techniques sur la culture des lins à graines pour l'huilerie.

S'adresser à la Librairie de la C. G. A., 11 bis rue Scribe, Paris.

Agriculteurs !

TOUTE LA GAMME DES POMPES CENTRIFUGES
RATEAUX — PNEUS ENGLEBERT
Carrosserie bois et métal Baby Dodge
V.A.M.A.O. 8, Rue Jean le Vacher — Tél. 71-57

WIND POWER

Construit par la plus ancienne fabrique d'appareils Aéromoteurs

Met à votre service l'énergie du vent, sous forme de courant électrique

6 Volts 200 watts
12 Volts 200 watts
1.250
32 Volts watts
1.800
110 Volts 1.800 watts

Nombreuses références dans toute la Tunisie

AGENT POUR LA TUNISIE :
L. PABION
32, Avenue de Paris — TUNIS
Téléphone : 41.43

Cyrus Publicité

MERCURIALES

Prix de vente du kilo de viande sur pieds

Bœufs, vaches, taurillons, bouvillons : Minimum 65; Maximum: 105; veaux de lait : 130, 160; Béliers : 75, 90; brebis et berkaus : 50, 70, jeunes agneaux : 90, 110; chèvres : 40, 50; porcs : 100, 125.

Prix de vente du kilo de viande abattus

Bœufs, vaches, taurillons, bouvillons : Minimum, entiers : 140; T. Post : 150; Maximum: entiers: 170, T. Post : 195; veaux de lait : ne se vendant pas à la cheville; béliers : 170, 190; brebis et berkaus : 120, 160; jeunes agneaux : 190, 200, chèvres : pas de vente à la cheville; porcs : 160, 175.

Entrées au Marché aux Bestiaux

Bovins : 1.207; ovins : 6.600; caprins : 490; équidés : 367; dromadaires : 3. Total : 8.667.

Abattus aux Abattoirs

Bovins : 735; ovins et caprins : 1.445; équidés : 105; dromadaires : 3; porcs (ville) : 319, (export) : 389. Total : 5.998.

ABONNEMENTS

Le numéro du 1er Mai a été le dernier servi à tous les nos lecteurs qui n'ont pas réglé leur abonnement.

Agriculteurs !

Si ce journal vous plait, si vous estimez qu'il défend vos intérêts, abonnez-vous et faites abonner vos amis, à raison de 400 francs par an, à verser :

— soit entre les mains du Trésorier de votre Syndicat;

— soit au C.C.P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie », Tunis R.P. 10.306.

La Voix du Bled

Le Goubellat

Les Agriculteurs français de l'Association du Goubellat, réunis en Assemblée ordinaire le vendredi 7 mai 1948, décident de demander :

1° Aux Assemblées élues (Chambre Française d'Agriculture — Grand Conseil) et à la Confédération Générale de l'Agriculture, d'exiger du Gouvernement le rattachement du prix des céréales (Récoltes 1946-47 et 1947-48) à celui de l'Algérie et de la Métropole,

2° A la Confédération Générale de l'Agriculture et à la Chambre d'Agriculture, organismes de défense des intérêts de l'Agriculture en Tunisie, d'appuyer énergiquement le vœu ci-dessus, et en cas de non compréhension de la part du Gouvernement, l'envisager, à l'exemple des Fonctionnaires, un programme d'action immédiat.

Y. CUENIER
Fournitures automobiles
Agent exclusif des ACCUMULATEURS A. S.
57 bis, Rue Marseschau — TUNIS

Le gérant responsable
E. COANET
IMPRIMERIE LA RAPIDE

communiqués

ASSURANCE DES RECOLTES CONTRE L'INCENDIE

Nous reproduisons d'après la circulaire adressée par les Assurances Mutuelles Agricoles aux Présidents des Syndicats Agricoles de Producteurs :

ASSOLEMENT ANNUEL. — La déclaration d'assolement doit être produite à bonne date afin d'éviter une non-garantie en cas d'incendie. En effet, les sinistres survenant antérieurement au 15 juin ne peuvent être pris en charge si l'assolement n'a pas été établi. Après cette date, la garantie joue d'office sur les bases de l'exercice précédent.

PRIX. — Depuis l'année dernière, les sociétaires ont la faculté de faire établir leur assurance au « cours officiel ». Des prix provisoires sont mentionnés aux polices et avenants; la estimation définitive est déterminée lors de la fixation des cours, et les sinistres réglés d'après les cours. Cette façon de procéder évite les inconvénients d'une fixation erronnée des prix : sous assurance ou sur assurance.

En raison des avantages que présente cette formule, nous engageons les agriculteurs à l'adopter.

TARIFICATION. — Il est recommandé aux sociétaires d'éviter l'accumulation des récoltes afin de limiter les pertes en cas d'incendie. Ne pas faire de meules trop importantes et trop rapprochées les unes des autres; diviser les parcelles supérieures à 60 hectares. Le tarif tient compte de l'importance que peut atteindre un sinistre et prévoir des semaines bonifiées :

a) les meules ou groupes de meules à moins de 30 mètres les une des autres ont une valeur supérieure à 250.000 francs;

b) les parcelles ou groupes de parcelles ont une superficie supérieure à 60 hectares ou une valeur supérieure à 1 million 500.000 francs (suivant la formule choisie).

Les sociétaires ne doivent pas omettre de fournir toutes indications utiles à ce sujet, lors de l'établissement de leur assurance.

MESURES DE PROTECTION. — Les principales mesures à mettre en œuvre pour la protection des récoltes sont les suivantes :

a) un labour ou un nettoyage complet et permanent de 12 mètres doit être pratiqué autour de chaque meule ou de chaque aire;

b) les tuyaux d'échappement des moteurs doivent être verticaux, d'une hauteur de 2 mètres 50 au-dessus du sol et munis d'un chapeau en double toile métallique; cette hauteur pourra être réduite à 1 m. 75 lorsque le tuyau d'échappement sera muni d'un pare-étincelles à chicanes. A la sortie d'échappement, au coude, et sur une hauteur de 0 m. 50 dans la partie verticale, ces tuyaux seront entourés d'un matelas d'air d'un centimètre ou moins constitué par une enveloppe métallique ou d'une treille en amiante de même épaisseur recouverte d'une bande de toile d'amiante;

c) chaque machine doit être munie d'un extincteur portatif en parfait état d'entretien et de fonctionnement.

Pour les autres prescriptions de sécurité, se rapporter aux conditions spéciales insérées aux polices.

RECOLTES RITUEES EN BORDURE DES VOIES FERREES. — Malgré nos efforts, nous n'avons pu obtenir l'abrogation de la législation contraignante intervenue en 1941 concernant les récoltes situées en bordure des voies ferrées. Cependant, l'Arrêté du 16 Juin 1947 a apporté certaines atténuations aux dispositions anciennes.

Les principales mesures prévues par cet arrêté sont les suivantes :

1° Les récoltes des parcelles situées en bordure des voies ferrées doivent être moissonnées dès leur maturité.

2° Deux jours après le commencement des moissons sur ces parcelles, la récolte devra être complètement enlevée sur une largeur de 50 mètres à partir de la voie ferrée.

3° Dès le commencement des moissons sur ces parcelles, le récoltant devra établir une zone pare-feu de cinq mètres de largeur à la limite de la parcelle et du chemin de fer.

4° Dès que les récoltes sont enlevées dans la bande de 50 mètres prévue ci-dessus (2°), un deuxième pare-feu de 7 mètres de large sera établi à 30 mètre du précédent, parallèlement à la voie.

RECOLTE DES VOISINS. — Il arrive fréquemment que les intempéries de récoltes se communiquent d'une propriété à l'autre. La responsabilité du propriétaire du champ d'où l'incendie a commencé peut dans certains cas, être engagée. Les agriculteurs ont intérêt à se garantir contre ce risque pour des valeurs suffisamment importantes. A noter que ce dommage est moins grave si les récoltes limitrophes sont toutes assurées par nos organismes qui nous garantissons. Il est tout de même bon d'être couvert, les voisins pouvant réclamer le remboursement des dommages garantis par leur contrat (incendie, tempête, grêle, etc...).

Finance d'assurance, police, etc...).

Assurances Mutuelles Agricoles.

A LA SOCIETE DES AGRICULTEURS

La prochaine réunion d'études aura lieu le jeudi 27 Mai, à 9 h. 30, à la Maison des Agriculteurs.

M. Picaples, Professeur de Zootechnie à l'Ecole Coloniale d'Agriculture, qui en sera le rapporteur, présentera une remarquable causerie sur « Les problèmes de la sélection animale en Tunisie » et, accessoirement, un exposé sur « Les problèmes d'Elevage et d'alimentation du porc ».

Union Douanière Franco - Italienne

(Suite de la 1re page)

En conclusion de leurs travaux, les Délégations italienne et française considèrent qu'en attendant que, du côté italien soit étudiée la nouvelle législation et terminé dans le plus bref délai possible l'examen comparé des deux législations, afin de réaliser une entente qui satisfasse les deux pays, l'étude définitive de l'accord envisagé soit renvoyée au jour où les lignes directrices de la nouvelle législation italienne seront établies.

En outre, les Délégations française et italienne estiment qu'il serait opportun qu'elles aient, les unes et les autres, une connaissance plus approfondie de la situation des deux viticultures et demandent que les membres de ces Délégations fassent une enquête approfondie en France, en Algérie et en Italie.

B) En ce qui concerne le paragraphe 3, la commission désignée pour l'examen des matières relatives aux vins d'origine, a formulé les vœux suivants, qui sont approuvés par les deux délégations :

Les délégués italiens exposent qu'en Italie la législation pour la protection des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie (vini et acquaviti pregiati) est en cours de révision et d'établissement.

La délégation italienne expose les principes de ce projet et la délégation française constate que ses bases juridiques et techniques semblent analogues à celles de la législation française et qu'elles devront en conséquence permettre l'établissement d'une législation parallèle.

Sur demande des délégués italiens, les français fournissent des explications nombreuses et détaillées sur le fonctionnement de la loi française et particulièrement sur les différences entre les appellations simples et contrôlées, sur le fonctionnement de l'« Institut national des appellations contrôlées » sur l'établissement des règlements concernant les vins en question, sur la répression des fraudes et la propagande.

Des éclaircissements sont fournis sur les règles en usage pour l'étiquetage des vins contrôlés, sur la circulation et sur la perception des moyens financiers pour le fonctionnement de l'« Institut national français ».

Les délégués italiens prennent acte de ces explications courtoises, se réservant d'apporter au projet en préparation toutes modifications de détail.

Après une nouvelle constatation de la concordance des deux législations sur le sujet à intervenir, le projet sera présenté au Gouvernement italien. De cette manière se trouveront réalisées les vues de la Commission.

En ce qui concerne l'adhésion de l'Italie à la convention de Madrid, les délégués italiens représentant les vins et eaux-de-vie porteurs d'une appellation d'origine, se déclarent favorables à cette mesure et se proposent d'agir auprès de leur Gouvernement, en vue d'obtenir l'adhésion de l'Italie, à la convention en question, ou tout au moins un accord entre l'Italie et la France, pour la protection réciproque des appellations reconnues par les deux pays.

(A suivre)

Rosélène
26, RUE ES-SADIKIA TUNIS
Robes - Tailleurs - Manteaux
Blouses - Lingerie - Gants - Bas
Colifichets - Nouveautés

La Vie Syndicale

Gafour - El Akhouat

Le Syndicat Agricole des Producteur de Gafour - El-Akhouat s'est réuni, comme chaque mois, le 12 avril.

Entre autres questions portées à l'ordre du jour figurait une demande d'étude du prix de revient régional de la culture d'un hectare de blé, ceci en vue d'établir la documentation nécessaire à la fixation d'un prix du blé tunisien.

Une chaude discussion s'engagea à ce sujet, et après différents échanges de vues, la motion suivante fut émise sous forme de vœu et ralliait l'unanimité des suffrages :

— considérant la position prise par l'U.T.-C.G.A., la Chambre Française d'Agriculture, ainsi que de nombreux groupements agricoles, et concrétisée par la motion des Colons de Pont-du-Fahs du 21 février 1948, demandant abrogation du décret du 25 juillet 1947.

— considérant les effets désastreux du décrochage du prix des céréales tunisiennes et son incidence sur la trésorerie de nombreuses exploitations que l'on peut qualifier sans exagération de catastrophique (en qualité facile à faire auprès des banques).

Les agriculteurs français de Gafour - El-Akhouat demandent à leurs représentants de ne pas s'engager, une fois de plus dans des discussions stériles avec le Gouvernement au sujet de la fixation d'un prix local des céréales. Il leur demandent de revendiquer purement et simplement le raccrochage aux prix métropolitains, qui, eux-mêmes déterminés par la loi du 15 août 1936, ont pendant dix ans donné satisfaction à tous.

Il semble qu'après tous les arguments présentés par les différents groupements agricoles de la Régence, le Gouvernement local ne peut, sans faire preuve d'une mauvaise foi évidente, se refuser à abroger un décret aussi néfaste, et à revenir à l'esprit dans lequel avait été élaborée et signée la convention d'une Union douanière entre la France et la Tunisie.

Entre nous

Agriculteur marié : 48 ans — 4 enfants — pouvant fournir bonnes références cherche emploi de gérant dans exploitation agricole.

Ecrire Villiat Gaston à Verdilly, par Château-Thierry (Aisne).

POUR TOUS VOS TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES
adressez-vous chez
GUYSE
PHOTO - COLISEE - TUNIS

SUPERPOTASSIQUES
SUPER AZOTE
ENGRAIS COMPLETS
POUDRE ANTICARIE
« CUPROCAR »
SAPCE
18, avenue de Carthage - TUNIS

LA ROUTINE

Avoir l'esprit de routine c'est ignorer deux produits nouveaux de grande classe :

SOUFRE DE NARBONNE
FONGICUIVRE PECHINEY-PROGIL
POTASSES D'ALSACE
29, r. Jean-le-Vacher, Tél.: 76-1

Le Crédit Mutuel Agricole en Tunisie

(SUITE DE LA 1re PAGE)

a un caractère d'organisme public imposé à la Société le Contrôle Financier de l'Etat et l'approbation de certains de ses actes par les Administrations d'Etat; Enfin, par cet organisme public, en cas de liquidation de la Société, après remboursement des Parts du Capital, distribution des Réserves, le Solde de l'Actif de la Société est affecté par l'Etat à un autre organisme mutuel agricole.

2) Indépendance de la Société.

Cependant, le caractère d'organisme public de la Société reste partiel et particulièrement délicat.

En dehors des limites précises fixées par la Loi, la Société conserve toute sa liberté d'action.

Notamment, pour la distribution des Crédits, elle reste la seule qualifiée pour les accorder ou les refuser, pour fixer leur importance, leur durée, leur garantie.

Cette liberté d'appréciation est la contrepartie naturelle de la Responsabilité solidaire qui lie les Sociétaires.

Tels sont les caractères essentiels et particuliers de la Société de Crédit Mutuel.

Sous peine de diminuer plus ou moins la valeur et l'efficacité de la Société et même sous peine d'aboutir à la disparition, il faut toujours attentivement lui conserver chacun de ces caractères.

II — REGLES GENERALES DU CREDIT

D'après la Loi et les Statuts la Caisse Mutuelle peut réaliser toutes les opérations bancaires. Cependant, "en tout principal reste la distribution du Crédit aux Agriculteurs.

Pour parvenir à ce but, il convient de connaître les Règles Générales du Crédit.

Confiance. — La première de ces règles est indiquée par le sens même du mot « Crédit » Ce mot vient du latin et signifie : « Croire, Avoir, Confiance ».

Le crédit est, en effet, d'abord une question de confiance. L'emprunteur doit avoir confiance dans le bénéfice qu'il retirera de l'emploi du crédit.

Le prêteur doit avoir confiance dans la capacité et la volonté de remboursement par son débiteur à l'échéance.

Garantie. — La deuxième règle du crédit est la Garantie de la bonne fin de l'opération par des gages de valeur suffisante.

Les gages doivent être suffisants pour assurer le remboursement dans les circonstances les moins prévisibles.

Ces deux règles permettent d'établir la différence entre le Crédit Normal et le Crédit Anormal.

Pour qu'un crédit soit normal, il faut avant tout être gagé sur la capacité de production de l'emprunteur, capacité tendant directement ou indirectement à utilisation des sommes prêtées. Cette capacité de production doit être suffisante pour permettre le remboursement au terme prévu.

Mais au moment de l'octroi du crédit, le gage essentiel n'existe pas encore, il est une éventualité à laquelle doit prêter et qui devra se réaliser à l'échéance. Ce gage doit être apporté par des garanties réelles existant au moment de l'octroi du Crédit.

Le rôle de ces garanties est de confirmer la confiance du prêteur.

Régulièrement, elles ne doivent pas intervenir pour le placement des échéances. Ce paiement doit normalement être assuré par la production de l'emprunteur.

Par opposition, un crédit est anormal, quand, au moment de son octroi, la capacité de production de l'emprunteur ne paraît pas certaine ou apparaît insuffisante.

Ce crédit anormal devient alors de l'assistance, de la spéculation ou de l'usure.

Dans tous les cas, il fait courir des risques incommensurables au créancier et au débiteur.

Pour couvrir ces risques, le créancier exige des garanties disproportionnées avec l'importance et l'efficacité productrice du crédit. Le plus souvent, il majore le taux des intérêts.

Dans ces conditions, le débiteur ne doit subir les exigences de son prêteur, il court le risque, au cas où sa spéculation ne réussit pas, de perdre les gages qui lui a donnés et d'être ruiné.

Il est évident qu'une Société de Crédit Mutuel à cause de ses règles d'établissement et de responsabilité solidaire ne peut accorder que des crédits normaux.

Paul MACKIEWICZ.

A VENDRE
A VENDRE PRIMAQUATRE
14 CV. part. état mécan. Peint. et Housses neuves, pneus rechange — 6 Pneus avec Ch., dont 4 état neuf. S'adr. H. GOUTTENOIRE, Soukra. — Téléph. Bureau 113, dom. 188.

AGRICULTEURS !
Pour vos photos de famille, pour vos photos et cinéma d'amateurs adressez-vous à
MAURER
3, RUE SAINT-CHARLES — TUNIS

PLANTS DE VIGNE
DISPONIBLES EN RACINES ET RACINES GREFFES
DES PEPINIERES DE « LA MADELEINE » PRES TUNIS
OFFICE FRANCO TUNISIEN DE VIGNES
16, Rue d'Angleterre — Téléph. : 01.52 et 33.12

Moteurs Fixes Diesel "FOWLER"
de 4 à 16 CV. — *LIVRAISON RAPIDE*
Le MEILLEUR MOTEUR au MEILLEUR PRIX
Ets. Louis MONTENAY, 36, rue Lavigerie Tunis, T.: 03-12

VINS BLANCS ET ROUGES
VINS DE LIQUEUR
VINAIGRES
sont clarifiés et stabilisés de façon parfaite par l'
Argi-COLL activé
I. C. M. — Sidi Fath Allah par Mégrine — Tunis

LA MÉTROPOLE ET LE MONDE

Le Train fantôme

C'est évidemment du « train de baisse » que je veux parler, et vous m'avez déjà compris.

L'éditorialiste d'« Agra-Presse » écrit :

Le Conseil économique a constaté cette semaine une baisse de l'ordre de 1 pour cent. Cela pourrait être un début, mais tout démontre que c'est déjà la fin. Nous ajouterons que c'était inévitable et prévisible.

Est-il besoin de poser la question des prix libres ? Il n'y a que peu de chance, avouons-le, de ne leur pas voir suivre le mouvement. Et bientôt, plus tôt même qu'on ne le pense, les salaires s'alignent.

Le pain va sans doute augmenter.

Et cette première annonce d'une hausse sur cet aliment démocratique, sur ce produit étalon, va constituer tout à la fois une excuse pour l'achat et un terrible atout entre les mains de ceux qui ont intérêt à attaquer le paysan « d'où nous vient tout le mal ».

En conclusion :

« — C'est par l'abondance, et en donnant d'abord les moyens de l'abondance, qu'on en sortira ».

Conclusion tout à fait conforme à ce qu'écrit de son côté M. Forget, président de la F.N.S.E.A., dans la « Libération Paysanne » :

Alors, il n'est plus qu'un moyen, c'est de produire beaucoup et très vite pour qu'un régime de liberté et de concurrence vienne apporter l'équilibre naturel pour le moment rompu.

Nos prix agricoles suivent la courbe des salaires. La période présente sera suivie de temps meilleurs. Nous y touchons bientôt. Commençons et gouvernement l'attendent avec impatience. Nous aussi. Ils supputent les récoltes. Nous aussi...

Ce ne sont pas, en tous cas, les agriculteurs qui feront la baisse des prix : témoins ces maraîchers de la région roussillonaise dont nous parle « L'Eure Agricole », qui s'apprêtaient à vendre leurs poireaux 30 fr. la botte, et à qui les pouvoirs publics « dirigistes » ont imposé le prix minimum de 35 francs.

Dans le « Vaucluse Agricole », on donne libre, un maraîcher s'écrie :

Cette baisse qui commence à s'ébaucher c'est seulement sur vos produits qu'elle s'effectue. Tout le reste maintient ses prix records, surtout ce qui nous est livré par l'Etat, patron des industries nationalisées et du dirigisme !

Il y a donc à craindre que, si la baisse des produits agricoles s'opérait dans ces proportions trop rapides) et que les produits industriels et commerciaux ne suivent pas, il se produise un déséquilibre catastrophique qui serait pire que la montée actuelle des prix, surtout si l'Etat maintient sa fiscalité au niveau actuel.

Quelle que soit l'attitude finalement adoptée par le Gouvernement, les avertissements ne lui auront pas manqué.

« — *Pas d'euphorie dangereuse !* » *Ainsi s'exprime « L'Echo de la France » qui termine ainsi :*

Les rationes d'espèce d'aujourd'hui ne doivent pas nous faire oublier que les craintes d'hier demeurent encore.

Si un accord pas a été fait dans la voie du redressement il ne saurait être question de relâcher nos efforts.

Les Prix Agricoles

Toutes les questions économiques sont liées.

Le « Monde Paysan » prend à son tour fait et cause pour les producteurs de lait :

Tant qu'une bouteille d'eau minérale voudra plus cher qu'un litre de lait, les Français auront plus d'eau minérale que de lait, il n'existe pas qu'une question de prix, mais une telle anomalie ne facilitera en rien sa production.

Tous les Français, clors, boiront de l'eau minérale, se lustreront les cheveux et se raseront en attendant de ne plus avoir que les os à raser.

Et de citer cette parole raisonnable, mais malheureusement toute gratuite, du Président du Conseil (Poitiers, 19 avril) :

« — *La pénurie et ses conséquences ne peuvent être conjurées que par un accroissement de la production* ».

Car on en revient toujours là, inéluctablement.

Pour en revenir au prix du lait, voici quelques lignes du « Journal » de la France Agricole » :

Il ne sert de rien d'encourager la natalité et de voir avec satisfaction nos naissances l'emporter en grand nombre sur les décès si nos enfants doivent mourir ensuite devant des hôpitaux vides.

Ne voilà pas que cette erreur d'aiguillage fait la production et, en réalité, élève le coût de la vie?

La suppression de la subvention dans le courant de l'année a été une mesure inopportune qui serait rapidement rapportée si les vies humaines pouvaient être incluses dans un calcul économique. »

Introduire un peu d'humain dans l'économique, telle est précisément l'une des tâches que le syndicalisme et la coopération agricoles se sont assignées.

Toujours à propos du prix du lait, qui fait couler — par contraste probablement — beaucoup d'encre, « *Agra-Presse* » publie le petit tableau suivant :

Pouvoir d'achat comparé du lait aux Etats-Unis et en France

Nombre de litres de lait nécessaires à l'achat de :	en France	aux USA
Sacs à lait de ferme	58	27
Pot à lait	173	73
Tracteur électrique	7.200	730
100 litres d'essence	160	54
Salaire journalier d'un ouvrier nourri	48	35

Surproduction ?

Nous n'en sommes pas encore là, mais déjà certains s'inquiètent de ce que pourraient être les conséquences. Le « Monde Paysan » écrit à ce propos :

Nous savons que certaines denrées, les œufs, par exemple, ont vu leurs cours s'effondrer ces semaines passées. Nous savons aussi que si les prochaines récoltes sont bonnes, il risque d'en être ainsi pour un certain nombre d'autres produits.

C'est pour cela que nous tenons tant à ce que les denrées jugées essentielles soient payées selon leur prix de revient. Cette méthode est, en effet, la seule qui puisse garantir une juste rémunération et une sécurité aux producteurs dans une profession où les risques sont considérables.

Mais cela nécessite la mise sur pied d'une politique agricole à longue échéance, car il y a là une orientation de la production qui ne peut se faire en un seul jour. Il faut, en effet, pour cela qu'un programme soit bien arrêté entre les pouvoirs publics et les représentants de la profession.

Et « L'Agriculteur du Sud-Est » proclame :

C'est le rôle des organismes agricoles de promouvoir le progrès mais le retour à la prospérité, l'augmentation des rendements et l'amélioration de la production dépendent avant tout de l'initiative et du goût au travail des producteurs.

Revue de la Presse

« Quand il n'y aura plus de Paysans »

Tel est le titre d'un article du « Journal de Gien » dont l'auteur s'inquiète de la désaffection marquée par les jeunes de la Métropole à l'égard de notre profession :

« Le plus angoissant est que le nombre des travailleurs ruraux diminue annuellement de 100.000 unités.

« A ce rythme, la désertion complète de nos campagnes sera consommée avec le siècle ».

Vous avez bien lu ? Dans cinquante ans, il n'y aura plus un laboureur pour faire pousser le blé et un vigneron pour pressurer la vendange. Dans cinquante ans — la vie moyenne d'un homme — vous mangerez quoi ? et vous boirez quoi ?

Défense de l'Agriculture

De l'« Yonne Agricole » :

Les Pouvoirs publics et nos gouvernants eux-mêmes ne prennent même plus la peine de cacher leurs sentiments anti-paysans.

Celui qui représente, tout seul, sur près de 20 Ministres, les intérêts de la moitié de la population française est le premier à ne rien comprendre aux problèmes agricoles et à la mentalité paysanne.

Un prix du lait ridicule, quant à celui du blé, méfiance, le cadre est prêt, paraît-il, reste à savoir ce que l'on va mettre dedans ?

Tous ont compris que l'organisation professionnelle syndicale en dehors des avantages immédiats qu'elle apporte, était le principal moyen d'en sortir.

En sortir ! On n'a plus que ce retrain à la bouche.

Faut-il que l'ornière soit profonde, dans laquelle nous sommes tombés !

Le Lin

D'« Agra-Presse » :

L'Association Générale des Producteurs de Lin escompte en France une légère augmentation de superficie par rapport à 1947 où il fut emblavé 30.000 ha.

Les semis ont eu lieu dans d'excellentes conditions et les alternatives de pluie et de soleil ont donné une levée très vigoureuse.

Jusqu'à présent, il y a eu peu ou pas d'attaque d'altises, vite réprimées.

En ce qui concerne l'étranger, Belgique et Hollande, la situation est à peu près analogue. Nous serons fixés très prochainement sur l'importance des ensemencements.

L'Accord de Washington

D'« Agra-Presse » encore, dont nous apprécions la rédaction objective et concise :

L'A.G.P.B. demande des garanties sur les accords de Washington.

En ce qui concerne l'accord de Washington, les membres du Conseil d'administration ont décidé de soumettre au Gouvernement, après accord de la F.N.S.E.A. « une note précise réclamant des engagements formels sur la volonté de faire jouer les clauses permettant la défense éventuelle de la production nationale. Ces engagements seraient concrétisés par l'adoption rapide d'un plan céréalier de la durée des accords et basés sur la garantie du prix de revient du blé.

A TRAVERS LE MOGHREB

M. Augarde et l'Agriculture

A une réunion d'agriculteurs algériens, le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Musulmanes a pris la parole. Le « Monde Economique » commente :

Le Ministre a fort bien discouru mais il a omis d'insister sur ce fait qu'en Afrique du Nord, bien plus qu'en France métropolitaine, l'agriculteur est étroitement lié au commerce et constitue la base de la vie économique.

Notre confrère, prenant inopinément notre défense, rappelle alors notre œuvre, nos besoins, et conclut :

Bien outillée, l'Afrique du Nord peut devenir en très peu de temps le jardin potager de l'Europe.

Il serait superflu d'insister sur les perspectives qui s'ouvrent devant l'agriculteur enfin nanti des moyens matériels pour faire produire à coup sûr la terre où il s'est fixé.

Nos Cochons

La « Presse Marocaine » nous annonce que « pour la première fois », des porcs africains sont arrivés à Paris par avion :

La Confédération Générale de l'Agriculture d'Algérie a inauguré en effet une liaison directe avec les commerçants détaillants, adhérents de la C.O.P.E.I. de la région parisienne.

Les Céréales en Algérie

Du « Petit Constantinois » :

Les ensemencements de céréales sont en augmentation sensible sur l'an passé, en Algérie. Ils s'établissent comme suit : blé dur, 1.050.000 hectares contre 950.000; blé tendre, 460.000 contre 490.000; orge, 1.010.000 contre 660.000; avoine, 180.000 contre 150.000.

Dans l'ensemble, le développement de la végétation est très satisfaisant.

L'Arbre Sacré

C'est de l'olivier qu'il s'agit, et c'est la « Terre Africaine » qui nous conte que « développée par Hannibal pour entretenir le moral des troupes », sa culture « fit de la « province d'Afrique » le grand fournisseur d'huile du monde romain ».

Ce sont les marins phéniciens qui auraient, les premiers, greffé les oliviers sauvages. En revanche, l'extension des cultures en Kabylie et au Maroc est le fait des Romains.

Par la suite, pendant très longtemps encore l'Afrique du Nord devait conserver le quasi monopole de l'huile d'olive. Tant que les relations maritimes purent subsister entre les pays riverains de la Méditerranée, l'exportation continua et l'or d'Italie ou de Provence vint s'entasser dans les coffres des propriétaires africains.

Il ne tient qu'à nous de maintenir cette source de richesses.

Comptabilité Agricole

La « Presse Marocaine », dans sa page agricole hebdomadaire, consacre 2 colonnes à cette question déjà traitée dans les mêmes par l'un de nos rédacteurs.

Dans l'impossibilité de reproduire l'article, dont des fragments isolés ne donneraient qu'un aperçu incomplet et sans équilibre; nous ne pouvons qu'y renvoyer nos lecteurs.

L'Oléiculture Algérienne

Nous devons de même, à regret, nous contenter de signaler un fascicule des « Documents Algériens », série économique, consacrés à la « situation actuelle de l'oléiculture en Algérie », rédigé par M. H. Bebour avec beaucoup de clarté et de soin, et que l'on peut se procurer par le « Service d'Information du Cabinet du Gouverneur Général de l'Algérie ».

Nous en tirons cependant ces quelques lignes, qui devront nous encourager :

La Tunisie a pu ainsi constituer une magnifique forêt d'oliviers sans empiéter sur ses terres à céréales et procurer à sa population une ration d'huile sensiblement double de la consommation algérienne et entièrement tirée de son propre sol. C'est là un résultat des plus heureux pour l'économie nationale, sans parler des exportations qui permettent au pays de mener un train de vie analogue à celui des nations que la Nature a comblées.

Il n'est pas douteux que l'Algérie aurait intérêt à suivre cet exemple.

LA SEMAINE EN TUNISIE

Le Temps et l'état des Cultures

« — *Depuis un mois* », écrit sur 2 colonnes « *Tunis Socialiste* », « *la situation économique du Sud Tunisien s'est considérablement améliorée* » :

Spectacle rarement vu dans la région, un peu partout on peut voir de nombreux champs de blé et d'orge prêts à être moissonnés.

Les oliviers ont repris leur aspect des belles années et la prochaine récolte d'olives s'annonce nettement au-dessus de la moyenne.

Les troupeaux se reconstituent peu à peu. Actuellement l'effectif est sensiblement égal à la moitié de ce qu'il était avant la période de sécheresse.

En revanche, dans la région de Sfax, nous dit « La Dépêche Tunisienne », la pluviométrie a été nettement inférieure à la moyenne et légèrement inférieure à celle de la campagne précédente ».

Le même quotidien nous signale le succès exceptionnel des « cultures de printemps » :

Pois-chiches, maïs, pastèques, melons, tomates, etc..., toutes plantes destinées à la culture sèche, après une levée régulière et vigoureuse, ont amplement profité de la deuxième pluie. La récolte est désormais à peu près assurée. Aux cultivateurs d'entretenir le sol afin de lui conserver l'humidité nécessaire jusqu'à la maturation.

Ainsi, la Tunisie pourra-t-elle récupérer, dans une large mesure, les pertes de l'hiver 1948.

« Tunisie-France », de son côté, s'apitoyant à juste titre sur les agriculteurs de Matmor dont les récoltes ont été « *en grande partie détruites par un récent orage, écrit* » :

Ainsi voit-on que dans l'agriculture de ce pays, plus qu'ailleurs, il y a loin de la coupe aux lèvres.

Mais qui s'en soucie, en dehors des vrais terriens ?

En ce qui concerne le Sahel, les lecteurs auront trouvé ci-dessus des précisions.

Démographie

La Tunisie aura-t-elle dans trente ans plus de 6 millions d'habitants ?

Telle est la question que pose la « Dépêche Tunisienne » :

Si l'on considère la seule hypothèse qui, selon des déductions que nous vous épargnerons, semble devoir serrer au plus près la réalité, on conclura que cette population sera vraisemblablement de 4 millions 165.000 habitants en 1956, de 4.935.000 habitants en 1966 et de 5.775.000 habitants en 1976.

Ces foules à venir, il nous appartiendra de les nourrir. Pour cela, il serait expédient, de la part des pouvoirs publics, de s'abstenir de brimer systématiquement l'agriculture et ses organisations professionnelles. Ce qui, compte tenu du vent qui souffle de la rue de Hollande au Dar el Bey, est peut-être beaucoup demander. Mais patience...

Nos pistes

Nous relevons dans « Tunis Socialiste » un entrefilet intitulé « Pitié pour Sidi-bou-Rouis ! », dont l'auteur fait ressortir combien le défaut d'entretien des pistes du bled cause de tort aux rotaux.

Nous faisons volontiers chorus, et demandons avec instance à M. Quid-de-Droit que les crédits d'entretien se soient pas affectés exclusivement aux grandes routes.

JEAN-RENE.